

FEMMES ET HOMMES DANS L'EGLISE

ISSN 0294-3700

DLP 47-4-85502085



DECENNIE DE LA FEMME

avec guide pratique

BULLETIN INTERNATIONAL

Trimestriel
MARS 1985

21

8050 22680

1985: n° 21-24

FEMMES ET HOMMES DANS L'ÉGLISE

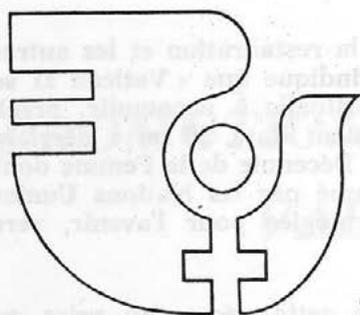
Bulletin international

SOMMAIRE

GUIDE PRATIQUE DE LA DÉCENNIE	43-52
Promotion de la femme, valeur évangélique, <i>Marie-Dominique Chenu, o.p.</i> ..	3
Egalité, Paix, Développement, <i>M.-Th. van Lunen Chenu</i>	5
Nairobi, Femmes, Afrique, <i>B. de Dinechin</i>	10
Femmes et Hommes. Ensemble ? <i>M.-Th. van Lunen Chenu</i>	13
Eglises et Décennie (textes)	20
Préparation au Conseil (Ecuménique, <i>Denise Peeters</i>	22
Féminisme et pacifisme, <i>J. Berenstein-Wavre</i>	23
<i>Maud Dillard</i>	26
France : Droits des femmes, <i>B. de Dinechin</i>	27
Situations de pauvreté, <i>A.E. Kervella</i>	33
Europe : Parlement, Conseil, <i>M. Bach-Gény</i>	36
Comprendre la Décennie, Guide pratique, <i>M.-Th. van Lunen Chenu</i>	43
Œcuménisme, lettre au Dr Runcie	53
Actualités	55
Bibliographie	58
Anne la prophétesse, <i>Claudette Marquet</i>	59
(Titres et inter-titres de la rédaction).	

Vous trouverez dans ce bulletin 21 des illustrations qui proviennent de la Tribune (Women and Graphics, janvier 83).

Signées ASW, elles sont dues à Anne S. Walker, directrice de International Women's Center Tribune IWTC, voir page 54.



1965-1985,
20 ans relient la fin du Concile Vatican II et la prochaine clôture de la Décennie de la femme, aux Nations Unies. Or les deux événements n'ont pas éclos par hasard ni indépendamment l'un de l'autre en cette fin du deuxième millénaire. Et ce n'est donc pas par hasard non plus que nous voulons ici les éclairer l'un par l'autre.

Concile et Décennie s'arc-boutent dans notre histoire contemporaine pour souligner la prise de conscience croissante de l'humanité en tant que communauté se voulant responsable d'accomplir elle-même son histoire. Progrès de l'histoire et histoire du progrès sont scellés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. De celle-ci, les déclarations conciliaires se déclarent solidaires et, comme pour mieux souligner le fondement même de cette connivence, elles reprennent presque mot à mot la Déclaration Universelle pour condamner toute discrimination entre les êtres humains, qu'elle soit fondée sur la classe, la race, le sexe.

L'évangélisation indique, il est vrai, une perspective, une origine, un sens qui vont au-delà de l'Humanisation, mais qui, bien loin de faire fi des valeurs de celle-ci, s'y appuient au contraire, nécessairement.

A y regarder de plus près, on observe encore que la nouvelle Convention des Nations Unies sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes — laquelle vient en cette Décennie préciser et parfaire celle des Droits de l'Homme en s'y intégrant — est, elle aussi, en étroite connivence avec les déclarations conciliaires : voici la qualité d'Humanité qui, après avoir servi de fondement pour dire la dignité et les droits égaux, s'explicité désormais par la capacité et le droit de tous les êtres humains à accomplir ensemble et à la fois leur Développement et la Paix. Reprenez les textes, tous les textes, c'est un chassé-croisé pour affirmer que l'égalité de dignité entre les frères et les sœurs — solidaires en leurs droits, devoirs et créativité — le Développement, et la Paix entre les nations sont une seule et même cause, unique et inséparable.

Un autre rapprochement encore s'impose : le pape Jean-Paul II vient d'annoncer une session extraordinaire du Synode des évêques, conviés à Rome cet automne pour un bilan d'Eglise 20 ans après le Concile.

Tandis que les uns y entendent un appel à la restauration et les autres à la rénovation, le Cardinal Lustiger nous indique que « Vatican II se trouve devant nous comme une tâche spirituelle à accomplir, précisément parce que, comme fait historiquement daté, il reste derrière nous » (1). On en dira autant, bien sûr, de la Décennie de la Femme dont le prolongement est du reste déjà programmé par les Nations Unies qui prévoient l'adoption d'un plan de stratégies pour l'avenir, vers l'an 2000.

Tâche spirituelle, on le dira aussi de cette nécessaire prise en compte, humaine et chrétienne, de l'histoire des valeurs. Ces valeurs par lesquelles la communauté humaine se définit et va jusqu'à reconnaître dans les tracés de son progrès et de son avenir le sens de sa filiation à Dieu. Comme l'a formulé le Concile (2) « les normes de la vie collectives formulées en termes de droits et de devoirs ouvrent les humains aux valeurs spirituelles, à comprendre ce qu'est la vérité, la justice, l'amour et la liberté ; ils se rendent compte qu'ils appartiennent à une société de cet ordre. Davantage, ils sont portés à mieux connaître le Dieu véritable, transcendant et personnel. Alors leurs rapports avec Dieu leur apparaissent comme le fond même de la vie, de la vie intime vécue au secret de l'âme et de celle qu'ils mènent en communauté avec les autres ».

Vingt ans après le Concile et l'année même où la Décennie de la Femme vient parfaire la cause des Droits de l'Homme que le Concile saluait comme sienne, nous sommes interpellés. Jamais événements d'Eglise et de société ne furent aussi étroitement liés au plus intime et au plus exigeant de l'ad-venture spirituelle personnelle et collective. Au plus intime et au plus exigeant de la réalité d'Eglise dans les années qui viennent. Ce bulletin spécial cherche à y apporter sa contribution.

Femmes et Hommes dans l'Eglise.



(1) Interview au Figaro, 2-2-85.

(2) Pacem in Terris, n° 45, voir FHE n° 8, pp. 5, 7, 9.

PROMOTION DE LA FEMME

VALEUR ÉVANGÉLIQUE

Psychologues, sociologues, ethnologues, biologistes, généticiens et bien d'autres, ont été invités par l'O.N.U., en 1974, à se consacrer pendant une décennie à l'analyse de la condition féminine. En même temps les divers gestionnaires de la société étaient pressés de libérer juridiquement, politiquement, culturellement, le statut de la femme, des multiples discriminations sexistes dont elle pâtit depuis des siècles afin que lui soient assurés les moyens et les chances de devenir citoyenne à part entière. Ce n'est pas sans quelque scepticisme que furent accueillis cette décision et ce programme. Au terme de cette décade, 1974-1984, il paraît cependant que le bilan des opérations est loin d'être négligeable. Ce fascicule de « Femmes et Hommes dans l'Eglise » nous le présente avec chaleur et avec discrétion.

Le théologien — entendez ici le croyant en prise de conscience adulte et critique du contenu et des environnements de sa foi — doit être partie prenante dans cette grande entreprise en se dégageant de la misogynie ecclésiastique traditionnelle. La promotion de la femme comporte implicitement une valeur évangélique, qui, en s'explicitant, lui confère, par ses motivations spécifiques, de la qualité, perceptible à tout homme, même incroyant.

« La participation à la transformation du monde » — et la promotion de la femme est en ce moment puissant ressort de cette transformation — « est un élément constitutif de l'évangélisation » : ainsi le synode des évêques de 1971, énonce-t-il le principe des relations entre l'Eglise et le

monde. Quels ont donc été les gains évangéliques réalisés pendant cette Décennie, malgré les pesanteurs à la base et en haut lieu : ce fascicule donne, là encore, un bilan non négligeable, plus sans doute dans la pratique pastorale que dans les structures fonctionnelles.

Signe des temps.

Nous voudrions ici, pour donner toute leur portée présente et future aux bénéfices acquis, faire quelques réflexions préalables sur les fondements de cette *qualité* de l'être féminin dans l'économie chrétienne et pleine fermentation évangélique dans un monde nouveau en gestation.

La première référence qui s'impose est le texte fameux de *Jean XXIII* dans son encyclique *Pacem in Terris*, qui décrit les ressources d'une humanité hantée par l'espérance de la paix. Les gages en sont repérables dans ce que le pontife appelle, dans un recours à la langue évangélique, les « signes des temps », c'est-à-dire les factures de la construction du monde qui, dans leur densité terrestre et profane, signifie déjà, quoique il ne le produise pas, l'avènement du Royaume de Dieu : ils sont, comme dit le Concile, reprenant le mot de l'historien *Eusèbe* (V^e siècle), une préparation évangélique. Les événements dans leur mutabilité continue fournissent les occasions d'un vrai progrès dans la doctrine de l'Eglise et dans sa sollicitude pour patronner la liberté de l'homme. Signes des temps : c'est le grand acte de la stratégie pastorale de les repérer, dans un

discernement délicat mais chaleureux ; ainsi l'Eglise est dans le monde, et le monde de ce temps.

Sommairement, mais vigoureusement, dans la charpente de son encyclique, le Pape énonce ces signes : la promotion économique et sociale des classes laborieuses par et dans des droits économiques, politiques, culturels, l'organisation juridique des communautés politiques, émergence d'une communauté mondiale dont tous les membres conscients de leurs obligations comme de leurs droits, travaillent sur un pied d'égalité à la mise en œuvre du bien commun universel. Un quatrième signe des temps est aussi proclamé : « l'entrée de la femme dans la vie publique, plus rapide peut-être dans les peuples de civilisation chrétienne, plus lente, mais de façon toujours ample, au sein des autres traditions ou cultures. De plus en plus consciente de sa dignité humaine, la femme n'admet plus d'être considérée comme un instrument ; elle exige qu'on la traite comme une personne aussi bien au foyer que dans la vie publique ».

Ainsi la promotion politique, et non seulement privée, de la femme, est placée au niveau des plus grands mouvements de l'histoire présente du monde. Les requêtes de la participation des femmes à toutes les responsabilités de la vie sociale ne sont pas des aspirations accidentelles ajoutées à un monde masculin déjà constitué. Les « ministères » qu'elles vont avoir de plus en plus à exercer dans le peuple de Dieu constitué en communauté hiérarchique, ne sont pas des besognes de suppléance à un clergé détenteur de tous pouvoirs. Leur être chrétien comme leur être humain comporte des droits, qui leur confèrent une co-responsabilité dans les gestes de la Cité comme dans l'avènement du Royaume de Dieu. C'est sous la lumière de ces principes qu'il faut donner sa mesure à l'inventaire, ici présenté, des valeurs et du rôle désormais reconnu à la femme.

Egalité, perfection mutuelle.

Pour la lecture théologique de ces dossiers, une autre référence doit être faite, et

a été à plusieurs reprises effectivement faite : le texte de la Genèse, chap. I, sur la création, tout entière tendue, depuis l'évolution de la nature, vers la formation de l'Homo, voulue par le Créateur, comme son partenaire. Relisons le passage, aujourd'hui renforcé : Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa, mâle et femelle il le créa.

Mâle et femelle, pourquoi l'homme est-il sexué ? Aucune créature émanant de Dieu, fût-elle son image, ne peut tenir en son être la totalité de l'Absolu divin ; il faut que ses puissances et vertus, en lui unifiées, soient réparties en deux êtres dont la conjonction réalisera une *image* divine. Le couple mimera l'unité de Dieu. Il la mime, non point dans une extase spirituelle, mais dans la chair par laquelle le monde de la matière entre vitalement dans l'humanisation, de sorte que, par l'homme, la matière elle-même pourra être divinisable, lieu physique de la communion de Dieu et de l'homme.

Il est évident que ce dédoublement de l'être humain ne pourra jouer pour l'unité que grâce à des lois qui garantissent selon l'égalité des deux « moitiés » leur perfection mutuelle. Il faut récuser aussi bien la biologie du philosophe grec (Aristote) décrivant la femme comme un homme manqué, que le conseil du moraliste chrétien : femmes, soyez soumises (sous-mises) à vos maris. L'égalité dans la différence : pour que les partenaires soient complémentaires, en ce sens très fort que le don à l'autre est ce par quoi ils deviennent eux-mêmes, en plénitude. Telle est la puissance, la vérité de la *relation*. C'est la merveille et la très difficile opération de l'amour, que de résoudre cette dialectique de l'autonomie de chacun et de la communion du couple. L'amour est, à la lettre, participation à l'être de Dieu, son « image », en laquelle sont engagées et divinisées les ardeurs de la sexualité.

« Ce mystère est grand » (S. Paul).

Marie-Dominique CHENU, o.p.,
Couvent St-Jacques, Paris.



ÉGALITÉ, PAIX,

DÉVELOPPEMENT

Lors de sa 35^e session, le 11 décembre 1980, et après les travaux de Copenhague, l'Assemblée Générale des Nations Unies décidait d'inclure les programmes de la Décennie de la Femme dans ceux de la 3^e Décennie du Développement.

— C'est reconnaître le rapport structurel qui existe entre le sous-développement des femmes et celui du monde.

Comme il n'est pas de paix sans Développement — « la paix dont le développement demeure le nouveau nom (Populorum Progressio 87) — il n'est pas de développement sans les femmes.

« Le développement complet d'un pays, le bien-être du monde et la cause de la paix demandent la participation maximale des femmes à égalité avec les hommes, dans tous les domaines », affirme le Préambule de la nouvelle Convention.

— C'était reconnaître le rapport structurel qui existe entre l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial et le nouvel ordre d'égalité et de coopération entre l'homme et la femme.

Investigations.

Les efforts d'investigations et d'analyse de la Décennie de la Femme, et notamment ceux de Copenhague, ont fait ressortir que :

— 60 % des femmes vivent dans les zones rurales et 80 % d'entre elles dans les pays des Tiers-Monde.

— 2 sur 3 des analphabètes du monde sont des femmes.

— Les femmes accomplissent les 2/3 de l'ensemble des heures de travail (16 h quotidienne en moyenne) ne reçoivent pour salaire que 1/10 du salaire mondial et elles ne possèdent que 1/100^e de la propriété mondiale.

— Dans un foyer sur trois, au monde, la femme est « chef » de famille.

— Il existe un rapport crucial entre la situation des femmes, des enfants et les problèmes de l'eau potable, des soins primaires de santé, d'alphabétisation, d'éducation.

— La permanence de la pauvreté absolue, de l'ignorance, de la maladie, du manque d'hygiène et d'éducation, des problèmes d'approvisionnement en eau potable, paralyse toute tentative de développement.

— Les carences de l'éducation dont sont victimes les femmes demeurent un véritable moyen idéologique de les tenir en sujétion.

— Le manque d'éducation est un des véhicules idéologiques par lequel se transmettent et se renforcent des attitudes négatives vis-à-vis des progrès élémentaires,

vis-à-vis des nouvelles techniques et à l'égard des rôles des hommes et des femmes, tant dans la société que dans la famille.

— C'est souvent une patente mauvaise volonté des hommes qui freine la solution ou l'amélioration des problèmes.

« Passant en revue les résultats des travaux de 12 Conférences mondiales des Nations Unies réunies depuis cinq ans sur les problèmes majeurs du développement, un document d'auto-critique (A. CONF. 94/19) préparé pour Copenhague conclut à de graves carences de la part des décideurs : le rôle que les femmes rurales ont à jouer dans le développement agricole des Tiers-Mondes n'a pas été perçu : « incapacité intellectuelle manifeste, constate le texte,

à saisir les questions concernant les femmes, due probablement à une formation aux problèmes du développement qui laisse délibérément de côté toute question de ce type et veut ignorer la nouvelle littérature sur les femmes et le développement ».

... « Seule, la Conférence sur la réforme agraire et le développement rural (FAO, Rome 1979) pouvait être donnée en modèle : elle a spécifié les conditions préalables et indispensables pour que les femmes jouissent de leurs droits et participent effectivement aux plans et programmes de développement agricole.

Le document évoque pour le reste « l'embarras, l'incompétence ou l'hostilité dans des secteurs qui sont des enclaves masculines et notamment dans les délégations



gouvernementales quasi exclusivement masculines qui participent à ces conférences ». C'est pourquoi il fut demandé à la Conférence de Copenhague d'élaborer des directives détaillées régissant les travaux futurs des secrétariats chargés du suivi de ces conférences mondiales, *même si* dans leurs résolutions celles-ci avaient omis de traiter clairement de l'intégration des femmes au développement. » (1).



— Le problème de l'eau potable a fait l'objet d'investigations et de résolutions spéciales. Il est lié lui aussi au statut de sujétion des femmes et à la très grande pénibilité de leur condition dans les pays pauvres. « Si tout à coup tous les hommes des Etats-Unis et d'Europe se voyaient obligés d'assurer les corvées d'eau pour la survie », assurait magistralement une représentante africaine en séance à Copenhague, « en moins de trois mois le problème mondial de l'eau potable serait résolu ».

(1) Sœur Thérèse RENOIRTE, Avec 1,5 milliard de femmes des Tiers-Mondes, *Après Copenhague*, bulletin de l'Office International de l'Enseignement Catholique (O.I.E.C.) n° 58, 38 pp., 60, rue des Eburons, 1040 Bruxelles.

En cherchant sur le terrain, dans des régions précises, pourquoi les femmes font parfois jusqu'à quatre voyages quotidiens de plusieurs kilomètres pour quérir de l'eau, et en étudiant les raisons de l'éloignement des habitations par rapport aux points d'eau, on a compris que ce sont souvent les hommes qui choisissent les lieux d'habitat et contrôlent l'accès des femmes à l'eau. Le représentant d'un gouvernement s'affolait même à l'idée d'une solution du problème en exprimant ce que d'autres pensent aussi : « Que vont donc faire nos femmes si elles ne sont plus occupées à chercher l'eau ! ».

Depuis 1980, la grande majorité des organismes internationaux ainsi que les ministères compétents de nombreux pays, et, entre autres, dans la CEE, se sont dotés de commissions ad hoc pour vérifier les applications du programme des N.U. Des critiques souvent très vives ont encore été émises sur l'esprit et le fonctionnement de *l'aide au développement* ; on s'est indigné de la méconnaissance totale, par les experts, du rôle joué par les femmes et de l'étonnante *réticence* des organisateurs de l'aide — tant dans nos pays développés que du côté du Tiers-Monde — envers la contribution indispensable et majeure des femmes, et particulièrement dans les programmes d'éducation, les plans d'auto-suffisance alimentaire et de lutte contre le gaspillage.

Mais il est vrai aussi, comme le font remarquer les spécialistes de l'OCDE qu'on



doit faire face à des difficultés de recherche et trouver de nouveaux indicateurs d'évaluation; *Développement et Femmes*, c'est nouveau.

S'il est trop tôt, avant Nairobi et les rapports des femmes premières concernées, pour risquer une évaluation, la lecture de quelques documents (2) révèle déjà sans contredit un renouvellement, sinon parfois un renversement, des perspectives; l'infléchissement est irrévocable: les changements de conception du développement vont de pair avec un changement d'attitudes, donc d'investissement, des hommes et des femmes, autant qu'avec une révision réaliste des programmes. On intègre mieux deux nécessités qui pouvaient de prime abord sembler contradictoires: mieux estimer, apprécier et respecter la part traditionnelle des femmes et, pour autant, ne pas les exclure des formations aux techniques nouvelles, c'est-à-dire prévoir les mesures positives qui les leur permettent. Celles-ci sont très diversifiées: programmes souples gérés par les femmes elles-mêmes, coopératives, etc...

(2) *La Tribune Internationale des Femmes*, bulletin n° 20, *Les femmes et l'eau*, 3^e trim. 82, voir Biblio. Générale. Dollar 5, Intern. Women's Tribune Centre, 305 East 46th Street, New York, NY 10017 - Contient une biblio.

— Nombreuses références dans *Femmes d'Europe*, CEE, 200, rue de la Loi, 1049 Bruxelles.

— Document du Groupe de Travail mis en place par le Ministère belge des Affaires Étrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération au Développement, 1981, experte Cécilia ANDERSEN, UFSIA, université d'Anvers.

— Groupe de travail de l'OCDE, M. ULVEN HOLM, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cédex 16.

— Un nouveau bulletin trimestriel du Réseau Femmes et Développement soutenu par l'ORSTOM (Institut français de recherche pour le développement en coopération) et par le Ministère des Affaires Étrangères: Réseau Femmes Développement, c/o ISD/ORSTOM, 15-21, rue de l'École de Médecine, 75005 Paris.

Les femmes entre elles.

La résolution des Nations Unies, en décembre 1980, voulait promouvoir les femmes non seulement comme *bénéficiaires* mais comme *agentes* du développement. La plupart des organismes spécialisés des Nations Unies, des départements concernés tant au niveau de la CEE que des gouvernements ont dès lors commencé à publier leurs pourcentages de personnel féminin (avec mention des grades).

On a insisté aussi sur la formation et l'engagement des Organismes Non Gouvernementaux (ONG) et spécialement des associations féminines elles-mêmes. Est exemplaire en ce sens le travail réalisé auprès de la CEE à Bruxelles, ainsi que celui du deuxième Colloque Européen des associations féminines organisé à Turin les 9 et 10 mars 1984 (3). Il s'est placé dans le double contexte de la préparation de Nairobi et de la troisième *Convention de Lomé* entre la Communauté (CEE) et les pays d'Afrique, Caraïbe, Pacifique (ACP).

— Documentation du Comité de Liaison des ONG de Développement, 76, rue de Laeken, 1000 Bruxelles.

(3) Colloque organisé avec l'aide de la CEE, relaté dans *Femmes d'Europe*, n° 35, mars-mai 84.

Le Bulletin a besoin de vous.

Citez-le souvent.

Faites-le connaître.

Offrez-le.

Envoyez-le à l'étranger.

Affichez-le.

Commandez-le pour vos groupes de travail.

Chargez-vous d'un dépôt pour votre paroisse ou votre association.

Les représentantes d'une cinquantaine d'organisations féminines totalisant plus de trente millions de femmes ont adopté et transmis à la Commission de la CEE un mémorandum en 11 points. Il témoigne d'une croissante implication des femmes des pays riches, dans et pour les programmes de développement des femmes. On demande des analyses approfondies — réalisées par des expertes des pays concernées — sur tous les aspects de la condition féminine; des analyses de *faisabilité sociale* pour évaluer, avant le choix des programmes, leur impact sur la condition féminine et les possibilités pour les femmes d'y participer. La Commission fut également requise d'attribuer aux femmes au moins 50 % des bourses d'étude offertes

par la CEE aux citoyens des pays en voie de développement, de financer les organisations féminines qui y participent, etc.

Engagement des chrétiens.

Quant à l'engagement des chrétiens, il a encore à faire pour prendre en compte les programmes de la Décennie. On trouve un article d'information sur la condition des femmes et les actions menées par la CEE dans l'*Information Pastorale Européenne* (4), tandis qu'un organe œcuménique, *Joint Task Force* (5), qui s'efforce de stimuler et coordonner les initiatives européennes, communique une *déclaration œcuménique sur la politique de développement de la Communauté Economique Européenne*. Un paragraphe important concerne *les femmes et le développement* et un autre, *la réciprocité*. On entend par là, la politique de dialogue appelée à transformer une *aide au développement* qui a prouvé ses limites.

« Nous demandons un vrai partenariat », lit-on dans cette déclaration dite « *d'Ambiorix* », « ce qui veut dire que les ACP (pays d'Afrique, Caraïbes, Pacifique) pourraient négocier non seulement sur les politiques de développement mais aussi sur les politiques de la CEE qui affectent leur futur. »

... Malgré la signification restreinte attribuée au concept de « politique de dialogue » comprise comme une nouvelle forme de coopération, les participants tiennent à souligner l'importance de relations basées sur la réciprocité... Pour les chrétiens impliqués dans la politique de développement de la CEE, les principaux critères demeurent plus de justice entre la CEE riche et les ACP plus pauvres, et plus de justice entre les pauvres et les riches dans chaque pays.

Ne sont-ce pas là les invites pressantes à une *réciprocité* où l'on se mette à l'écoute et à la leçon des plus pauvres d'entre les pauvres, femmes des Tiers et Quart-Monde ?

M.-Th. van LUNEN CHENU,
Bourgogne.

(4) Article du Père Guimbert, SIPECA, déc. 84, Service d'Information Pastorale Européenne Catholique, 8, rue du 22 Novembre, 67000 Strasbourg.

Voir aussi : *The Lomé Negotiations*, et *The Lomé Convention : Where to now?* Catholic Institute for International Relationships (CIIR), 22 Coleman Fields, London N 1, G.B.

Le développement en quête d'acteurs, Gabriel Marc, et *France, Europe, Tiers-Monde*, Cahiers Faim-Développement 1984, n° 7 au Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), 4, rue Jean Lantier, 75001 Paris.

Voir aussi docum. dans les commissions *Justice et Paix* de chaque pays, Justice et Paix, Père Pierre Toulat, 71, rue N.-D. des Champs, 75006 Paris.

(5) JOINT TASK *sur les questions du Développement* (à l'initiative du Centre Œcuménique pour Eglise et Société (ECCSEC) et de l'Office Catholique d'Information sur les problèmes européens (OCIFE), *Déclaration d'Ambiorix*, 12 pp., contient une liste des huit docum. œcum. sur les politiques de Développement de la CEE publiés en 83 et 84 dans les états membres. JTF, 23, av. d'Auberghem, 1040 Bruxelles.

Nairobi, Femmes, Afrique

Autrefois, « Bi-Erlam », ce qui signifie littéralement « Chef-Haut-Azur », — Dieu, le ciel —, et la terre étaient tout proches. A cause de cette proximité, les femmes étaient obligées de piler le mil à genoux. Une femme se mit debout et frappa le ciel avec son pilon. Du coup, « Bi-Erlam » s'éloigna...

C'est un mythe fondateur pour les Mofous, une ethnie des montagnes du Nord-Cameroun dont j'ai partagé la vie pendant deux semaines. La femme y « apparaît comme une perturbatrice », détruisant le premier ordre du monde (1). Dans d'autres mythes, dits « de peuplement », la femme est présentée comme la conseillère et l'auxiliaire de l'homme. D'un côté donc, « l'ambiguïté, le danger, l'impureté sont liés au domaine féminin »; de l'autre, la femme reste inférieure à l'homme.

Images tenaces dans les mentalités. Il faut les connaître pour comprendre la condition des femmes de l'ethnie Mofou; plus largement, sans une approche minimale des religions traditionnelles d'Afrique, comment comprendre la situation des femmes africaines et participer à leur promotion? La tentation est trop forte de regarder à l'occidentale le vécu des personnes et de vouloir plaquer ses propres schémas de « libération ». On peut s'engager dans cette fautive piste par « omission d'écoute ».

(1) Jeanne-Françoise Vincent, ethnologue au C.N.R.S. Quelques-unes des informations fournies dans cet article proviennent de ses études, en particulier « Place et pouvoir de la femme dans les montagnes mofou (Nord-Cameroun) », Cahiers d'Etudes africaines, XIX-1-4, pp. 225-251.

Femmes : bêtes de trait ?

Camiso, mon jeune interprète, me fait pénétrer dans le sacré (ensemble de cases) d'un grand chef de la montagne. Des femmes sont assises sur le seuil. Pas de salut, pas de demande pour visiter. Il sent ma gêne et m'explique : « Les femmes n'ont pas à donner leur avis ». Les femmes mofous en ont un, cependant. Après quatre jours de reportage, je me plains de n'échanger qu'avec des hommes. Cela me vaut enfin une rencontre avec les femmes d'un mystique de la religion traditionnelle.

Dialogue dans des rires permanents : étonnement que je m'intéresse à elles, amusement de voir une femme blanche et qui plus est mariée (elles ne rencontrent tout au plus que les religieuses de la mission voisine), timidité sans doute? La plus ancienne répond à mes questions, après avoir exclu de la case mes accompagnateurs. La séparation des rôles est une réalité : on dit couramment ici qu'en présence d'un homme une femme doit se taire.

— Quelle est votre vie ?

— Le matin, on se lève, on va puiser l'eau. Après, on écrase le mil pour faire la boule à midi. Après, on va au marché ou aux champs arracher les tiges de mil. Le soir, quand le mari demande de faire vite la boule, je la fais vite car il risque de me battre.

— Et les enfants ?

— Les petits sont derrière le dos quand on travaille. Les grands vont au champ, mais ils s'arrêtent après midi pour se reposer. Ils font de leur mieux.



— Ce ne sont que les femmes qui font la corvée d'eau ? Vous portez une vingtaine de litres sur votre tête en grimpant dans les rochers. En ce moment (saison sèche), vous vous levez au milieu de nuit pour aller puiser l'eau et cela vous occupe 7 heures par jour... C'est dur !

— Oui, ce ne sont que les femmes. Le mari dit : je t'ai épousée pour travailler.

— Pour travailler ?

— Pour travailler et donner des enfants.

(Il faut savoir que c'est le premier enfant mis au monde qui marque ici l'accession de l'épouse au rang d'adulte véritable).

— Les hommes travaillent beaucoup ?

— Les hommes ne travaillent pas beaucoup. A la saison des pluies, ils vont aux champs.

— Vous trouvez cela normal ?

— Qu'est-ce qu'on peut faire ? Nous sommes comme des ânes. Une petite fille comme celle-là, on lui donne une pierre ; elle apprend à écraser le mil. A onze ans, on lui fabrique une petite jarre pour aller chercher l'eau... Qu'est-ce qu'on peut faire ?

Il faut que vous habitiez ici pour aller chercher l'eau avec nous. Si vous restez, on aura moins de travail. Il ne faut pas que vous partiez...

Me voilà proprement invitée à rejoindre ces femmes pauvres, sans instruction, sans loisir, ces mères vieillies avant l'âge, trimant dur « comme des ânes » dans ces rochers où la sécheresse, cette année, une fois de plus, annonce une famine imminente. La boule de mil que l'on prépare deux fois par jour aujourd'hui ne sera préparée qu'une fois par jour demain, une fois tous les deux jours après-demain...

Entre discourir sur le « choc des cultures » et le voir de ses yeux : le gouffre. Clôture de la Décennie de la Femme à Nairobi ? Mais, de quelles femmes, au juste ?

Le développement passe par les femmes.

Le développement de l'ethnie mofou passe par l'instruction, le creusement des puits, l'animation sanitaire... (comme l'ont bien compris les missionnaires arrivés ici il y a trente ans). Il passe aussi par les femmes. C'est là que le bât blesse encore. On ne change pas du jour au lendemain une mentalité où la femme est le plus souvent considérée comme la responsable du « madama », de la Faute. Difficile aussi pour des prêtres d'agir avec des femmes quand les rôles hommes-femmes sont très séparés à tous les niveaux de la vie sociale et quand leur célibat apparaît comme une aberration : — ne pas avoir de descendance, est-ce possible ? —

L'arrivée de religieuses est venue équilibrer partiellement cette présence européenne strictement masculine. Mais, dans la communauté chrétienne née il y a vingt ans, ce sont des hommes qui portent, en large majorité, la responsabilité de sa bonne marche, qu'ils soient « serviteurs de communauté », catéchistes, maîtres d'école...

Situation que vient en partie renforcer le très faible taux de scolarisation des filles dans cette région. Les Mofous ont des réticences pour les envoyer à l'école, et ces

réticences perdurent. En 1961, 143 garçons sont inscrits à l'école pour 10 filles ; en 1971, 115 garçons pour 20 filles. Les 1 397 élèves inscrits de 1961 à 1976 se répartissent en 1 163 garçons, soit 83 % des effectifs, et 234 filles, soit 17 % des effectifs.

Une prise de conscience collective.

Que d'avancées pourtant ! Témoin ce rassemblement d'une quarantaine de femmes au pied d'un arbre dont les maigres feuilles ne suffisent guère à protéger du soleil. Elles font avec Louise, une religieuse canadienne, le bilan de leur journée de travail. Elles « prennent conscience », comme on dit, de leur lourd labeur et du peu de bénéfice qu'elles en retirent. Bien que les femmes aient leurs propres champs, cultures et greniers, c'est leur mil qui sera consommé le premier. Les réserves de l'homme peuvent ne pas s'épuiser. Seul, il a la possibilité de thésauriser.

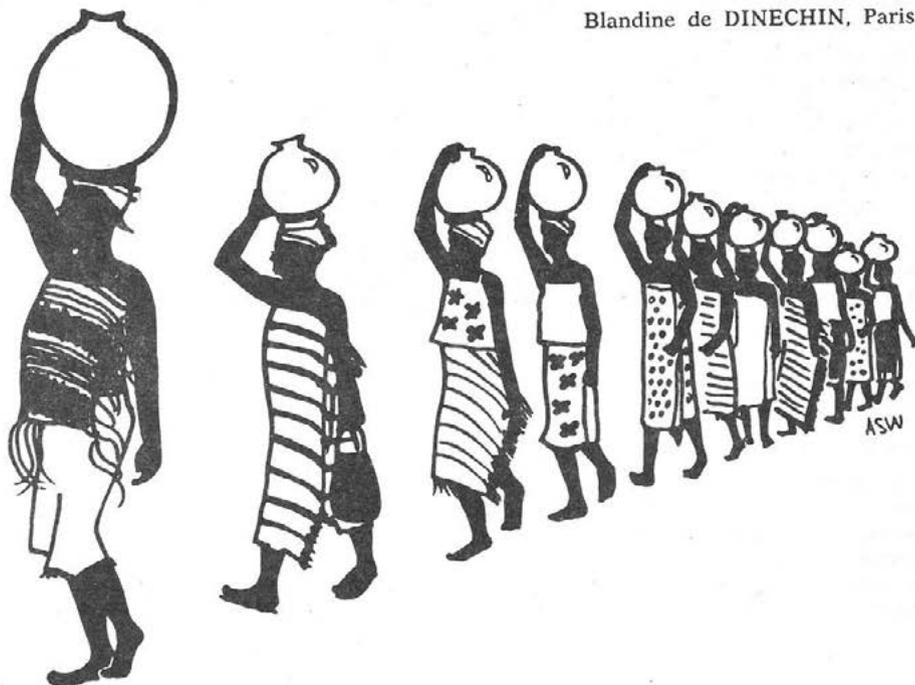
Décision prise en fin de réunion : faire un champ en commun pour avoir quelques ressources. Mais ce choix ne sera suivi

d'effet, de l'avis de toutes, que si les maris sont d'accord. Le seront-ils ?

« Nous sommes comme des ânes ». Comment nous, les nantis d'Europe et d'ailleurs, pouvons-nous échanger sans honte avec les femmes doublement pauvres du Tiers Monde ? Celles-ci sont femmes, mais elles ont d'abord faim et soif. Tellement évident qu'on finirait par l'oublier. La carence en vitamine C, dans cette région du Nord-Cameroun, s'élève à 90 %. Travailler à la promotion des femmes ici, c'est d'abord mettre en œuvre des moyens pour une meilleure nutrition. Clôture de la Décennie de la Femme en Afrique, c'est un symbole ! Ici, au Nord-Cameroun, il fait mal au ventre.

Par-delà l'action des organismes internationaux de développement, quelles femmes d'Occident parraineront des femmes du Tiers-Monde pour concourir à leur promotion ? Surtout, quelles femmes instruites et nanties (car il y en a) du Tiers-Monde auront à cœur de lutter pour la reconnaissance des leurs ? « Restez ici pour aller chercher l'eau avec nous, on aura moins de travail ». L'eau, l'eau, l'eau...

Blandine de DINECHIN, Paris.



ÉGALITÉ, PAIX, DÉVELOPPEMENT

Femmes et hommes ensemble ?

On s'en souvient : la première Conférence de la Femme, en 1975, à Mexico, avait donné lieu à l'élaboration d'un Plan Mondial d'action sur les trois thèmes : Egalité, Paix, Développement. Le processus engagé fut déterminant puisque, en préparation de la conférence suivante, tenue à Copenhague en 1980, les Nations Unies se donnaient les moyens de procéder à l'examen et l'évaluation des progrès accomplis et obstacles rencontrés dans la réalisation des objectifs prévus.

La 28^e session de la Commission de la Condition de la Femme des Nations Unies identifiait les treize « causes profondes » qui avaient entravé les progrès escomptés. On découvrait qu'en bien des domaines, la situation avait « empiré » (1) et l'on en rendait responsable : 1^o « la non-participation des hommes tendant à modifier la situation de la femme dans la société », puis, 2^o « les attitudes figées, dans les deux sexes, concernant le rôle de la femme », etc...

Nous nous retrouvons confrontés ici à un des paradoxes du féminisme : jusqu'où faut-il privilégier les mesures qui concernent les femmes en exclusivité ou en priorité ? A trop prétendre que le rôle des femmes change ou doit changer, ne démobilise-t-on pas les hommes ? Et n'oublie-t-on pas qu'il s'agit de faire advenir des changements sociaux concernant les deux partenaires ? Sans aucune prétention d'exhaustivité, nous présentons ici quelques éléments du débat.

Au Colloque International sur *Les pères aujourd'hui* (2), Henri Leridon (Chef du Département de psycho-sociologie à l'Institut National d'Etudes Démographiques) montrait à travers une série d'enquêtes (effectuées de 1965 à 1978 par l'INED), sur des sujets tels que le nombre d'enfants souhaité, les pratiques contraceptives, l'avortement, la contraception, l'éducation sexuelle...

le..., les relations au sein du couple sur ces questions... une similitude remarquable dans les attitudes des hommes et des femmes de même âge : « Même des propositions qui sembleraient de nature à remettre profondément en cause les rôles masculin et féminin dans la reproduction... sont accueillies aussi favorablement par les hommes que par les femmes ».

(1) FHE, bulletin n° 2, p. 10-16 *Copenhague : évaluation à mi-parcours de la Décennie*, M.-Th. L. C.

(2) 17/18-2-81, organisé par le Conseil Supérieur de l'Information Sexuelle de la Régulation des Naissances et de l'Education Familiale, 29, bld Raspail, 75007 Paris.

La vaste enquête réalisée en Europe sur les *Valeurs Européennes* (3) ne révèle pas non plus de différences marquantes d'opinions qui seraient dues au déterminant « sexe ».

C'est la considération de l'âge qui apparaît à l'évidence comme la plus importante ; elle induit des positions traditionnelles tant en ce qui concerne la politique que la religion. Quant aux attitudes sur les questions sexuelles, « elles sont associées aux grandes options politiques et religieuses ».

Même constat et mêmes analyses pour rendre compte de l'enquête sur les attitudes comparées des femmes et des hommes à l'égard de certains problèmes de société, réalisée par la Commission des Communautés Européennes (CEE) (4). On dispose là d'indices nouveaux permettant, en l'occurrence de mesurer une progression certaine et continue des mentalités « dans le sens de l'égalité des chances » puisque la même enquête fut répétée dans les mêmes conditions auprès de 9.000 personnes en 1975, 1977 et 1983. « Grande similarité entre les réponses des femmes et celles des hommes sur la plupart des sujets » révélaient les deux premières enquêtes ; ce que confirme la troisième, absolument, pour tous les milieux et tous les groupes d'âge, tandis que l'on souligne que c'est chez les personnes les moins instruites et qui ont le niveau de vie le plus bas que le désaccord entre hommes et femmes sur de nombreux sujets s'élargit quelque peu.

Un autre sondage de la Sofrès et qui va dans le même sens, offre l'intérêt d'avoir été commenté par un journal de droite, Le Figaro (5) : « La grande révélation...

(3) Prof. Jean Stoetzel, *Les valeurs du temps présent*, éd. PUF 1983.

(4) On s'adressera au Service de l'Information des Communautés Eur., 200, rue de la Loi, 1049 Bruxelles, pour en obtenir le rapport complet ou bien le rapport de 61 pp., édité comme supplément n° 16 à *Femmes d'Europe*.

(5) Figaro du 10-1-84.

c'est plutôt chez l'homme, chez le français qu'il faut la trouver... les français, sur toutes les questions, ont à peu près la même opinion que les françaises... Machistes et phalocrates en perte de vitesse... 65 % des femmes et 60 % des hommes pensent que la condition féminine en France pose encore beaucoup de problèmes... 81 % des femmes trouvent que la contraception a beaucoup amélioré leur vie, 72 % des hommes sont d'accord. La possibilité d'avortement est considérée comme un progrès par 49 % des femmes et 48 % des hommes. Une sacrée unanimité ! »

Les jeunes.

Grâce à un très bon dossier réalisé par Lise Renard de l'Agence Femmes Information (AFI) pour *Citoyennes à part entière* de février dernier (6), nous apprenons encore que « les domaines qui comptent le plus pour le bonheur des femmes aux yeux des jeunes sont d'abord le métier (54 %), puis le couple (48 %) et les enfants (43 %) et qu'ils sont ainsi moins conservateurs que leurs aînés qui privilégiaient d'abord les enfants (51 %) avant le couple (42 %) puis le métier (30 %) comme éléments du bonheur féminin... Ils sont davantage favorables à l'accès des femmes aux responsabilités... Peut-être parce qu'ils voient les femmes avec un œil moins conservateur que leurs aînés, ils sont plus nombreux à penser que la condition des femmes ne pose plus de problème (34 % contre 28 %) mais pour la majorité cependant (60 %), elle continue d'en poser. Ils approuvent davantage le développement de la contraception (91 % contre 77 %) et la libération de l'avortement (62 % contre 49 %) ».

Mais, plus intéressant encore « les jeunes hommes de 18 à 24 ans sont davantage convaincus que la libération des femmes a été une bonne chose pour les hommes » (voir tableau page suivante).

(6) Mensuel d'information du Ministère des Droits de la Femme.

EN SE LIBERANT, LA FEMME LIBERE L'HOMME

« Les jeunes hommes de 18 à 24 ans :

- considèrent que la libération des femmes les a rendus plus heureux (39 % contre 25 % en moyenne) ;
- pensent que les hommes sont devenus plus proches de leur femme et de leurs enfants (64 % contre 62 %) ;
- ils voient moins de conséquences négatives ; ils sont moins nombreux à penser que les femmes ont moins besoin d'eux (26 % contre 35 %) ».

Dossier réalisé par Lise Renard, de l'Agence Femmes - Information (AFI), 21, rue des Jeûneurs, 75002 Paris - tél. 233.37.47, pour *Citoyennes à part entière*, février 1985 : du côté des jeunes filles, bulletin mensuel du Ministère des Droits des femmes, à demander au Centre national d'information sur les droits des femmes (CNIDF), 4, rue Bayard, 75008 Paris - tél. : 563.29.49.

D'accord, oui ! Mais tout changer, non...

« Les hommes ont accepté qu'une femme gagne plus qu'eux (79 %). Pourtant, ils n'ont en rien renoncé aux bonnes vieilles valeurs : à la maison, les patrons ce sont toujours eux (56 %)... et 70 % d'entre eux estiment que dans la société leur rôle n'a pas changé et qu'il est toujours plus facile d'être un homme qu'une femme (39 %) » (7). Pour cause ! 4 000 femmes, ayant au moins un enfant de moins de 16 ans à charge, ont révélé que la participation de leurs maris aux charges éducatives et ménagères était encore loin du partage : 26 % des époux de femmes ayant une activité professionnelle et 41 % de celles restant à la maison n'en assurent aucune (8). Il y a loin de la théorie à la pratique : « Le modèle traditionnel de la famille où l'homme seul exerce une profession et où la femme s'occupe de la maison n'est plus soutenu, à l'heure actuel-

le, que par moins de trois personnes sur dix » nous apprend l'enquête de la CEE en 1983 (9) — et même moins de deux personnes sur dix parmi les plus jeunes —, pourtant le principe de la stricte égalité des rôles et du partage des tâches dans la famille, ne trouve pas autant de défenseurs. S'il n'y a que 29 % des hommes en Europe à soutenir le modèle traditionnel de la famille où la femme reste au foyer, « lorsqu'il s'agit de leur propre foyer, ils sont beaucoup plus nombreux (52 %) à déclarer qu'ils préféreraient, s'ils en avaient le choix, que leur épouse n'eut pas d'activité professionnelle ». Sur le plan pratique, conclut l'enquête, les positions des hommes n'ont évolué que lentement depuis 1975...

Et les chrétiens ?

Il serait intéressant de risquer ici quelques comparaisons avec la situation en Eglise. Mais, si nous possédons quelques enquêtes qui satisfont aux normes, sur les attitudes des Français et des catholiques vis-à-vis de l'Eglise, nous en connaissons très peu qui nous renseignent sur les attitudes des hommes et des femmes, séparé-

(7) Enquête de Gallup-Faits, pour l'Express 1984.

(8) Populations et sociétés, I.N.E.D., janvier 1984.

Sur cette évolution des mentalités, voir FHE, n° 13, *Feue la virilité, du neuf chez les hommes*.

(9) Cf. note 4.

ment. L'une d'entre elles, très importante sur les opinions et les pratiques des catholiques belges par rapport à la famille en vue du Synode de 1980, fut fort bien analysée par Pierre Delooz qui signale lui aussi « la forte homogénéité entre les sexes, les âges, les appartenances professionnelles, les différentes régions du pays..., etc. » (10). Il souligne que 64 % des hommes et femmes interrogés ne sont pas satisfaits de la façon dont les femmes sont reconnues dans l'Eglise catholique.

Les opinions, quant à l'accès des femmes au ministère sacerdotal sont particulièrement symptomatiques des changements, on s'en doute. Or elles ont progressé de façon continue, allant de 25 % en 1968, à 58 % en 1983 (11). Une étude américaine, qui révèle du reste la similitude de la progression entre les U.S.A. et la France, fait ressortir qu'en 1982, 50 % des hommes catholiques américains étaient favorables à l'ordination des femmes mais seulement 39 % des femmes catholiques pensaient de même (12). Mais il est vrai qu'un autre sondage effectué en 1973 parmi les catholiques d'Angleterre indique que si 58 % d'entre eux se sont prononcés en faveur de l'ordination des femmes même pour exercer en Angleterre, les femmes y étaient plus enthousiastes que les hommes, respectivement : 60 et 55 % (13).

Pour préparer les esprits à bien discerner les *positions officielles* — déclarations directes et indirectes, attitudes — de l'Eglise lors des manifestations de la Décennie de la Femme, nous voudrions attirer l'attention sur la position paradoxale qui a prévalu jusqu'ici.

(10) P. Delooz - *Pro Mundi Vita*, 6, rue de la Limite, 1030 Bruxelles, en a assuré l'étude présentée en conférence de presse (3 op) puis dans *La Revue Nouvelle*.

(11) Harris-France pour *Le Matin* du 10-8-83.

(12) FHE, bulletin n° 11, pp. 24-25.

(13) *La Croix*, 11-10-73.

— On trouve la mention d'une certaine *opposition* entre société et Eglise. Est évoquée « la participation des femmes à la vie sociale, *d'une part*, à la vie et à la mission de l'Eglise, *d'autre part* » (14). Ainsi Paul VI pouvait-il rappeler le souhait que « soit reconnue » à la femme « la plénitude des droits civils » (15). Entre société et Eglise — « corps différencié où chacun a son rôle ; les rôles sont distincts et ne doivent pas être confondus » (15) — il y a distinction hiérarchique soutenue par l'évocation du *niveau* entre fonctions et dignité : « l'homme et la femme sont absolument égaux au niveau de la dignité » rappellera Mgr Cordès dans la Déclaration du Saint-Siège, à Copenhague (16).

— La deuxième distorsion entre statut masculin et féminin recouvre en partie celles qui sont établies entre dignité et fonction, Eglise et société. Seront évoquées la « mission respective de l'ordre et de la femme » (17) et même leur inégalité de fonctions » (18). Non définie, celle-ci est en tout cas prônée par opposition à « la fausse égalité qui nierait les distinctions établies par le Créateur » (19) et qui s'inscrirait contre la « mission » de la femme, son

(14) Paul VI, 18-4-75, Documentation Catholique (DC) n° 1675 et Paul VI aux Juristes Italiens, 19-1-1975, DC n° 1668.

(15) Déclaration « Inter Insigniores » sur l'accès des femmes au ministère sacerdotal, par la Congrégation de la Doctrine de la Foi, 28-1-77, DC, n° 1714.

(16) 1980, DC, n° 1794.

(17) « Appel aux femmes », déclaration de Paul VI en introduction à Inter Insigniores, cf. note 15.

(18) On lira l'excellente étude de Suzanne Tunc dans son mémoire de licence (Institut catholique de Paris, 1983). Après une analyse très serrée d'*Inter Insigniores*, de l'*Appel* qui précède et du *Commentaire* qui suit, elle constate que sont *spécifiques* aux femmes les fonctions qui leur sont recommandées, alors que rien n'est spécifique aux hommes puisque tout leur est accessible.

(19) id.



TRANSLATED FROM THE SPANISH.

FEM (MEXICO) 1978 Vol. II N° 7

« Vous avez fini votre travail pour l'école ?
 Marie, tu aides ta mère à la vaisselle.
 Johnny, tu peux aller jouer ».

« apport spécifique... selon sa vocation propre et personnelle » (20) et, par là-même, « contre l'ordre fondé sur l'essence des personnes » et « la sagesse ontologique de la nature, c'est-à-dire du Dieu créateur » (21). Cette vocation-personnelle-de-la-femme-mais-spécifique-de-toutes-les-femmes, ce n'est point tant dans le registre de l'argumentation logique qu'il faut la chercher mais dans ces « appels » aux femmes qui les mettent en condition d'accepter leur statut d'exception. Et puis dans ces envolées sentimentales et poétiques qui, en finale, les louent pour leur « mission de piété, de sagesse, de vertu, d'amour, en vertu de laquelle elles sont magistralement reines avec Marie » (22).

Dans l'Eglise, plus encore que dans la société, on pourra observer une distorsion entre les opinions de principe et les attitudes dans la pratique. Distorsion évidemment liée au statut d'ambiguïté accordé traditionnellement à la femme, mais qui joue dans les deux sens, c'est-à-dire pour élargir ou, au contraire, durcir les prescriptions de l'autorité. Ainsi trouvera-t-on des femmes et des hommes qui se plaisent à apprécier la croissante participation pastorale des femmes à la vie de l'Eglise et à vouloir ignorer que le Droit Canon n'y donne point de statut officiel. Comme on en trouvera d'autres qui éprouvent le besoin, pour accepter les pratiques nouvelles, de se rassurer à l'immuable et contradictoire orthodoxie des principes...

On aurait tort pour autant d'en rester bloqué aux signes de la contradiction. Ceux-ci ne sont certes pas sans importance pour le crédit de celui qui les émet, ils ne peuvent pas oblitérer l'étendue des convictions et pratiques nouvelles, tant dans l'Eglise que dans la société. Or, ces convictions et pratiques n'appartiennent en exclusivité ni à la société ni à l'Eglise : plus fondamentalement, elles s'imposent comme

(20) Paul VI recevant Mme Sipila, Secrétaire Générale de l'Armée de la Femme, 6-11-74, DC, n° 1665.

(21) Appel aux femmes, cf. note 15.

(22) Id., puis finale de la Déclaration. Cf. aussi Message aux femmes, fin du Concile, 8-11-65.

droits et valeurs affectant le statut des personnes, femmes et hommes. Rappelons nous donc que la théologie classique n'y a point fait de distinctions lorsqu'elle a argumenté ses thèses sur l'infériorité ontologique de la femme en s'appuyant sur le statut social de celle-ci. Opinion que résume l'Ambrosiaster au VI^e siècle : « Comment pourrait-on dire qu'elle est l'image de Dieu alors qu'il est manifeste qu'elle est soumise au pouvoir de l'homme et qu'elle n'a aucune autorité ? Car elle ne peut ni enseigner, ni être témoin, ni se porter garant, ni rendre la justice, combien encore moins exercer le pouvoir » (23).

Ce qu'il y a de changé après 15 siècles ? C'est que les droits et les devoirs — et, de façon connexe, les chances et les compétences — sont, pour les femmes comme pour les hommes, reconnus fondés sur la dignité personnelle. Ils sont intangibles et irrévocables, indépendamment du lieu où chacun les exerce. L'Eglise a franchi elle-même un pas irrévocable en rappelant solennellement les déclarations conciliaires à Copenhague : « Il est donc bien clair que la femme comme telle est image de Dieu et reflet de sa perfection divine. Pour réaliser sa personnalité, elle doit s'épanouir comme femme. Son modèle ne peut être l'homme masculin mais Dieu seul parce qu'elle est créée à son image » (24). Partout au monde, des femmes désormais enseignent, témoignent, rendent la justice, sont ministres, députées, présidentes (25). Le font-elles différemment des hommes et

comment ? Nul ne peut l'évaluer correctement et cela n'a plus guère d'importance dans la mesure où ces nouvelles fonctions et compétences libèrent aussi de nouveaux modes d'être de la part des hommes. Pouvoirs et services ne sont pas plus liés au sexe que leur abus ou leur ascèse : ils traversent le champ social comme l'affrontement paradoxal des désirs de similitude et de différence traverse le champ sexuel.

Egalité de différences.

Qui dit *égalité* de dignité, de droits, de devoirs, de compétences et de chances ne prétend nullement pour autant *identité*. C'est là un faux débat. L'égalité suppose et corrobore justement cette différence dont l'identité n'a que faire (5 n'est pas égal à 5 ; il lui est identique ! Mais (2 + 3) égale (4 + 1) sans lui être identique...).

La nouvelle *Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (26) a ceci de remarquable qu'elle reconnaît la même dignité — et par conséquent l'égalité des droits et des devoirs — à l'homme et la femme. Elle les cite plus de 60 fois ensemble comme responsables de la famille, de la société, du Développement et de la Paix. Elle ne prétend jamais qu'ils sont identiques et se garde bien de spécifier comment ils seraient différents. Lorsqu'il s'agit de l'Humain, qui dit *spécification* dit *rôle* et *pré-jugé* ; il porte atteinte à la dignité créatrice de la personne. Le *sexisme*, reconnu contraire aux Droits de l'Homme et à ses exigences universelles de valeur et de norme juridique, n'est rien d'autre que ce racisme là. Oui, l'Islam a fait opposition à la Convention. Oui, celle-ci contient un article V qui s'oppose « aux pratiques coutumières ou de tout autre type qui sont fondées sur l'idée de l'infériorité ou de la supériorité de l'un ou l'autre sexe ou d'un rôle stéréotypé des hommes et des femmes ».

(23) Cité par M. J. Bérère, *Le jeu de la tradition dans la pratique masculine du ministère apostolique*, Cahier de l'Institut Catho. de Lyon, n° 3, 1980, p. 26.

(24) Cf. note 16.

(25) En France, 50 % des Juges de première instance et 26 % des juges d'instruction sont des femmes, en 1984. Le président de la Cour de Cassation qui a le rang le plus élevé et a droit au titre : « *Monsieur le Premier* » est une femme, Simone Rozès. 63 % des Françaises et 56 % des Français sont favorables à ce qu'une femme devienne présidente de la République, Figaro, 10-1-84.

(26) Voir ici p. 46.

Ce n'est pas le lieu de mettre en place les éléments nécessaires au débat le plus moderne du féminisme, dans son rapport de la culture à la religion. Qu'il suffise, comme point de départ, de souligner la concordance de l'évolution des mœurs d'aujourd'hui (dans sa dimension massive de progrès et non point dans sa frange d'abus ou de perversion) avec une tradition que la théologie chrétienne a toujours soutenue malgré des dispositions dogmatiques et surtout des règlements ecclésiastiques contraires : « L'homme et la femme ont été créés ensemble et entre eux existe une relation de réciprocité sans aucune discrimination. L'un et l'autre se complètent mutuellement. Dans l'échange et le don, chacun trouve son plein épanouissement » (27).

Les pratiques nouvelles d'échange et de don façonnent les formes très diverses d'une complémentarité qui n'est plus ni définie ni restreinte par les lois. En accédant à l'ordre du désir et de la responsabilité, elle rencontre à la fois l'exigence d'éthique humaine et l'exigence chrétienne. C'est dire qu'elle y rencontre le sens. L'article premier de la Déclaration des Droits de l'Homme, que la Convention sur les droits des femmes vient enfin ratifier, ajoute une illustration — j'allais dire une démonstration — à la théologie chrétienne. « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ».

(27) Mgr Cordès, DC, n° 1794.
Voir aussi p. 20-21.

M.-Th. van LUNEN CHENU.

INTERVENTION ET DECLARATION A COPENHAGUE

Deux textes sont à lire : *l'Intervention* de Mgr Cordes, président du Conseil des Laïcs et Chef de la délégation du Saint Siège (statut d'observateur). C'est un exposé très ouvert, renouvelant les grands principes. Il fut suivi quelques jours après d'une *Déclaration* indiquant les réticences du Saint Siège, sur le Programme d'Action (Osservatore Romano, 12-8-84).

Le rapport officiel de la Conférence (A/conf. 94-95) expose ces motifs qui peuvent se résumer ainsi :

- 1° *l'insistance donnée par la Conférence aux considérations politiques, structures et priorités économiques a tendu à faire oublier les fonctions, prérogatives et les contributions très valables faites par les femmes dans d'autres domaines.*
- 2° *Trop peu d'attention a été donnée à la famille... pas d'approche cohérente ni intégrale des femmes et de la vie familiale.*
- 3° *Réserves sur un grand nombre des références à la planification familiale.*
- 4° *La conférence avait fait apparaître des positions diverses, voire opposés. La délégation du Saint Siège ne voulait pas qu'on interprète son abstention comme une marque d'approbation ou d'acceptation de certains points de vue... elle était avant tout concernée par les valeurs humaines, les principes éthiques et la reconnaissance de la dimension spirituelle de toute personne humaine.*

EGLISES ET DECENNIE



EGLISE CATHOLIQUE

« L'Eglise se sent solidaire des buts assignés à l'Année Internationale de la Femme ». (Discours de Paul VI devant le Comité pour l'Année de la Femme, 18 avril 1975, D.C. n° 1675).

« Ce n'est que par la conversion des cœurs que « les frères et les sœurs pourront construire l'avenir commun de la race humaine » et édifier le grand et durable édifice de la paix. Et c'est vers cette paix dont le « développement » demeure le nouveau nom (cf. *Populorum Progressio*, 87) que doivent tendre tous les efforts de cette session spéciale ».

(*Message du Pape aux Nations Unies* le 22-8-80 « en faveur de l'homme pour le Développement », O.R. n° 36 du 2-9-80.)

« Son modèle (de la femme) ne peut être l'homme-masculin mais Dieu seul parce qu'elle est créée à son image. L'homme et la femme ont été créés ensemble et entre eux existe une relation de réciprocité, sans aucune discrimination. L'un et l'autre se complètent mutuellement. Dans l'échange et le don, chacun trouve son plein épanouissement. »

... « Aujourd'hui, de nombreux droits, reconnus inaliénables par la Déclaration universelle des Droits de l'homme, sont ignorés, méprisés et même bafoués... Mais, au milieu de tels bouleversements, on constate une prise de conscience croissante de la dignité de la personne humaine — homme et femme — dont les aspirations fondamentales s'expriment avec de plus en plus de force : « Les personnes et les groupes ont soif d'une vie pleine et libre, d'une vie digne de l'homme, qui mette à leur propre service toutes les immenses possibilités que leur offre le monde actuel » (*Gaudium et Spes* 9). C'est cette soif de vie pleinement humaine et libre qui est à l'origine du grand mouvement de libération de la femme ».

(*Intervention de Mgr Cordès*, Chef de la Délégation du Saint Siège à la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la Femme, Copenhague 22 juillet 1980 ; D.C., n° 1794, art. 80).

(Voir page 19).

Sur la *Convention des N.U.* sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

« Quiconque détiendra une part du pouvoir politique, économique, religieux au cours des cinquante prochaines années aura des démêlés avec une telle Convention internationale. En fait, la problématique de la Décennie s'y trouve condensée, de même que les objectifs de l'intégration à part entière des femmes dans la troisième Décennie du Développement. C'est dire que l'intelligence et l'utilisation assidue de ce texte sont requis pour une approche correcte du « défi mondial » de ce dernier quart de siècle. »

Sœur Thérèse RENOIRTE, Office International de l'Enseignement Catholique.

O.I.E.C., bulletin n° 58, *Avec un milliard et demi de femmes des Tiers-Mondes*. 60, rue des Eburons, 1040 Bruxelles.

« En proclamant des Déclarations sur les droits et les devoirs humains, en ratifiant des Conventions sur l'élimination de toute discrimination, la communauté internationale s'oriente vers une étape nécessaire. Nous croyons, pour notre part, que leur plein effet ne sera en voie d'être atteint qu'en s'inspirant de l'esprit des béatitudes : les artisans de paix, les cœurs pauvres mais affamés de justice, ceux-là deviennent frères et sœurs, fils et filles de Dieu, dans une humanité véritable. Pour nous, Office international de l'enseignement catholique, c'est dans ces perspectives que nous nous associons aux travaux de la Conférence mondiale des Nations Unies pour la demi-décennie de la femme. »

Message de l'Office International de l'Enseignement Catholique (O.I.E.C. à la Conférence de Copenhague (bulletin O.I.E.C. n° 58, *Avec un milliard et demi de femmes des Tiers-Mondes*).

On lira : Dossier d'information, de suggestions et de textes d'études mis à la disposition des Eglises locales, par la Commission d'Etude sur la Femme dans la Société et dans l'Eglise, cité du Vatican, janvier 75, 43 pp. ronéo. dont (page 37) les recommandations faites à l'Assemblée du Synode des Evêques, 1974.

Les recommandations de cette même commission à destination du Saint Siège, des conférences épiscopales, des congrégations religieuses, universités catho., etc. ont été publiées dans l'Osservatore Romano du 13-8-76.

Deux documents de PRO MUNDI VITA restent d'excellents documents de référence :

Pierre DELOOZ, *Le féminisme, les femmes et l'avenir de l'Eglise*, n° 56, 1975, 32 pp.

Marc LUYCKX, *La situation des femmes dans l'Eglise catholique*, n° 83, oct. 80, 40 pp.

Pro Mundi Vita, 6, rue de la Limite, 1030 Bruxelles.

La série des bulletins FHE.

Voir aussi la bibliographie préparée par Maud Dillard ; 1978-1983, 252 déclarations officielles (classées chronologiquement), livres et articles en langue française analysés.

FHE, franco 50 FF (avion, 60 FF).

Préparatifs, Conseil Œcuménique (C.O.E.)

Ayant participé aux Forums de Mexico (1975) et de Copenhague (1980), le C.O.E. compte bien développer encore sa participation au Forum de Nairobi.

Depuis de longs mois, le Bureau des Femmes du C.O.E. travaille en étroite collaboration avec l'YWCA, Church Women United et le bureau des femmes de la Fédération Mondiale Luthérienne.

L'YWCA se concentre surtout sur les problèmes des jeunes femmes, et organise entre autres un atelier sur les « Visions pour le futur », une session de deux jours pour les jeunes femmes « leaders », ainsi qu'une foire de la technologie « Tech and Tools », domaine habituellement réservé aux hommes. Mais bien sûr, les thèmes du Forum (paix, santé et développement) seront aussi très présents dans les discussions patronnées par l'YWCA. Church Women United organise, sur le modèle du « WELL » à l'Assemblée de Vancouver (1), un « Women of Faith Center » qui permettra les rencontres, l'hospitalité, le soutien à toutes les femmes présentes qu'elles soient de traditions chrétiennes ou de religions différentes. Ce sera aussi un centre d'information, de ressources, avec films, livres, revues, conférences-débats, etc.

Toutes les unités de travail du C.O.E. concernées par le sujet de la Conférence de Nairobi travaillent déjà à fournir les informations, statistiques, études..., qu'elles possèdent sur cinq grands chapitres : *le racisme et les femmes, les femmes réfugiées, les femmes travailleuses immigrées, les femmes au travail et la vie économique, stratégies pour la santé des femmes.*

Nita Barrow, présidente (avec six autres personnes) du Conseil Œcuménique des Eglises, est également la responsable du Comité Organisateur des activités des O.N.G. pour « la Conférence Mondiale des Nations Unies pour la Décennie des Femmes en 1985 ». Elle était donc spécialement

bien placée pour lancer un appel à la participation de toutes aux manifestations de Nairobi « *Participez à Nairobi sans quitter votre maison* » (2). « Il n'est pas possible à toutes les femmes d'être présentes à Nairobi, mais qu'importe, dit-elle. Réunissez un petit groupe dans votre véranda, votre living ou à l'usine. Discutez des changements intervenus dans la vie des femmes durant ces dix dernières années. Ce sont peut-être des changements qui concernent les questions relevées par les Nations Unies : égalité, développement, paix, éducation, santé, emploi, troisième âge, réfugiées et migrantes, femmes dans des situations d'urgence. Ce sont peut-être aussi des changements intervenus dans la conscience qu'ont les femmes de leurs propres possibilités. Parlez des obstacles qui ont peut-être retardé ou empêché votre pleine participation. Mais surtout, saisissez l'occasion pour mettre en œuvre des plans pour promouvoir la situation des femmes dans votre communauté et au-delà. Parce que le temps des femmes ne se termine pas en 1985. Nos progrès et nos contributions doivent s'accroître ».

Le Conseil Œcuménique des Eglises travaille et participe à la Conférence de Nairobi afin de mettre en évidence la contribution des femmes chrétiennes aux questions traitées à la Conférence, et d'avoir ainsi un impact sur cette conférence.

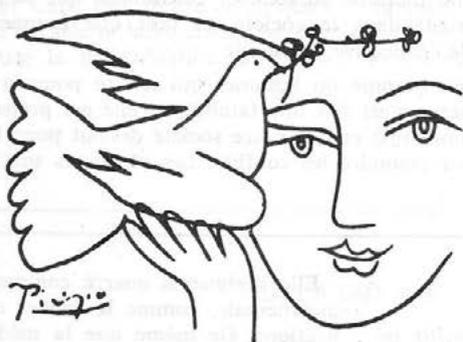
On souhaite que, de leur côté, les femmes catholiques participent d'une manière efficace, en joignant leurs efforts à ceux des femmes du C.O.E.

Denise, PEETERS, Bruxelles.

(1) Voir « Femmes et Hommes dans l'Eglise », n° 14, pp. 9-12.

(2) Voir « Common Concern » 43/84, YWCA, et « Women », L.W.F. n° 24, nov. 1984.

Voir aussi p. 51.



ÉGALITÉ, PAIX, DÉVELOPPEMENT

Féminisme et pacifisme

Un colloque sur le thème « Féminisme et pacifisme » a eu lieu le 24 novembre 1984 à Paris, organisé par trois associations de femmes : Résistance internationale des femmes à la guerre (RIFG), Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, section française (LIFPL) et Femmes pour la paix France (FPF).

Nous reprenons ici un compte rendu de Jacqueline Berenstein-Wavre, paru dans Femmes suisses, janvier 1985.

« Dans une salle de l'avenue d'Iéna, près de 400 femmes étaient réunies, dont plusieurs féministes connues, et quelques hommes, parmi lesquels le général de la Bollardière. Des femmes de tous les âges et de tous les milieux, bourgeois y compris, mais de tendance « gauche ».

Odette Thibault, docteur ès sciences biologiques, Maître de Recherches au CNRS,

vice-présidente de RIFG et mère de deux enfants, a prononcé une conférence magistrale sur « les inquiétudes d'une biologiste féministe et pacifiste ». Pour cette scientifique de grand renom, auteure de « Debout les femmes » et de « Non à la guerre, disent-elles », co-auteure, avec Evelyne Sullerot, du « Fait féminin », la guerre est un « fait masculin ».

DEFINITIONS

Est *féministe* toute personne (homme ou femme) convaincue que la femme doit pouvoir s'épanouir librement dans la société en tant que femme, sans oppression patriarcale, salariale, éducative, naturelle...

Est *pacifiste* toute personne (femme ou homme) qui œuvre pour la paix ; c'est-à-dire, qui croit que la guerre n'est pas une fatalité, qu'elle est préparée et voulue par les hommes (êtres humains) et que notre société devrait pour l'éviter proposer d'autres solutions pour résoudre les conflits. Les pacifistes sont opposés à tout armement nucléaire.

La guerre, refus du conflit.

En biologie, dit O. Thibault, *le conflit est la loi de la vie* depuis la cellule jusqu'à la société. La guerre est le refus du conflit et comme telle, la loi de la mort. En effet, elle consiste à vouloir supprimer le conflit en supprimant l'adversaire, en le détruisant au moyen d'armes nucléaires ou traditionnelles. Pour gérer les conflits, il faut créer des structures où les conflits puissent s'exprimer librement et être résolus pacifiquement. Au niveau familial, les mères en savent quelque chose, elles qui passent beaucoup de temps à aplanir les tensions entre les membres de la famille.

L'espèce humaine est la seule espèce capable de s'auto-détruire. Non seulement elle est le prédateur de toutes les autres espèces (vue du côté des espèces animales et végétales, c'est un véritable fléau) mais, n'étant pas victime d'un autre prédateur, elle est devenue son propre prédateur.

L'être humain n'est plus génétiquement programmé dans ses comportements, comme l'animal dont les comportements sont strictement adaptés à leur but : la survie. Le programme génétique de l'homme est dit « ouvert »... à quoi ? A l'influence de toutes sortes de facteurs, en particulier ceux de l'environnement. C'est sa liberté, c'est son risque. Mais c'est aussi la porte ouverte à toutes sortes de déviations et de perversions. O. Thibault considère l'agressivité destructrice au service de la mort comme une déviation ou une perversion de l'agressivité positive, initialement au service de la vie.

Elle désigne la guerre comme une maladie mentale, comme le cancer de nos civilisations. De même que la médecine tente de vaincre la maladie, le pacifisme tente de vaincre la guerre.

Division du travail.

Ce sont les hommes qui font les guerres et qui en décident. Ils guerroient, massacrent, violent, torturent... La guerre est la première forme de division du travail. Elle constitue une ligne de démarcation à peu près absolue entre les sexes. Ainsi, dans nos sociétés dites civilisées, le rite du passage à l'état d'adulte est... le service militaire.

Ei les femmes, ont-elles des prédispositions à la paix ? Sur ce point, O. Thibault est plus vague. Elle estime en tout cas que la maternité n'est pas une motivation suffisante pour être pacifiste et « bien qu'elles aient moins de testotérone, les femmes ne sont pas dépourvues d'agressivité... » La guerre est une question de culture, d'économie, de politique.

Et de conclure : « il dépend de nous, les femmes, que les forces de vie l'emportent sur les forces de mort et peut-être de substituer une civilisation de tendresse, à l'équilibre de la terreur. »

Là où il y a la guerre...

Andrée Michel, sociologue, auteur de « Féminisme » dans la collection « Que sais-je ? » et de nombreux ouvrages et articles

sur la femme dans l'économie, traita quant à elle du thème : « Politique féministe et politique pacifiste : quelle convergence ? »

On retrouvait dans ses propos la féministe pure et dure qui refuse le système patriarcal de l'armée et la pacifiste convaincue qui refuse la militarisation de la société.

Par quelques exemples frappants, pour ne pas dire choquants, elle montra que là où il y a guerre, soldats, il y a viol, prostitution, profit... toujours au détriment des femmes. Elle affirma que dans les navires qui amenaient les soldats anglais aux Malouines, des films pornographiques étaient projetés afin de renforcer l'agressivité.

ELLES ONT DIT

Voici quelques phrases entendues lors du colloque et dont j'ai pris note parce qu'elles m'ont frappée.

- « Nous, femmes, connaissons l'oppression quotidienne et c'est pour cela que nous n'acceptons pas l'idée de l'oppression d'un peuple par l'autre ». (Odette Thibault).
- « Si on se base sur la nature des femmes on consolide l'hégémonie de l'homme ». (Rita Thalmann).
- « Ni féministes autruches ni pacifistes nunuches, tels sont nos mouvements de femmes contre la guerre ». (Claude Richard-Molard).
- « On enseigne aux garçons à faire la guerre et aux filles à l'admettre ». (Danielle Le Bricquoir).
- « La résistance morale à la guerre suffit-elle pour faire échec à la force ? Pourquoi pas ? Regardez les hippies américains et la guerre du Vietnam, les mères de la place de Mai en Argentine ». (Une Américaine).
- « Accepter les institutions patriarcales ne pourra jamais amener à la paix ». (Andrée Michel).

Les milliards investis dans l'armement ne concernent pas les femmes, ou très peu. Alors que les économies réalisées sur les assurances sociales, l'éducation les touchent en premier. Bref, les femmes ont tout à gagner à s'opposer à la guerre car politiques pacifiste et féministe se rejoignent.

Que font les femmes ?

Des témoignages de femmes (10 minutes chacune) ont montré la diversité, l'ampleur,

et l'originalité des mouvements des femmes pour la paix. Elles venaient d'Allemagne, du Japon, des U.S.A., de Pologne, d'Espagne, d'Italie, d'Angleterre, de Belgique.

Malheureusement, certains témoignages très politisés et déclamatoires n'avaient pas leur place dans cet échange empreint d'indépendance et de liberté.

Jacqueline BERENSTEIN-WAVRE.
Femmes suisses, janvier 1985.

Les Actes du Colloque seront prochainement disponibles au RIFG :

- RIFG : 74, rue de Villiers de l'Isle Adam, BP 265, Paris Cedex 20.
- LIFLP : 24, quai Blériot, 75016 Paris.
- Femmes pour la Paix : 68480 Biederthal.

Pour compléter votre dossier :

- Un article de Denise PEETERS dans le *Bulletin Pax Christi*, 84/4, qui fait le point sur l'action du Conseil Œcuménique des Eglises en faveur de la paix et du désarmement, l'accent étant mis, depuis l'Assemblée de Vancouver, sur la construction d'une société juste, participative et vivable.
- Un article de Marga BUHRIG sur *Le patriarcat, racine de l'insatisfaction?* où la volonté de puissance, facteur de mort.
- Dans *La Lettre*, n° 312, oct. 1984, un dossier intitulé *Pacifisme, pas si simple!* Martine SEVEGRAND y écrit « le débat sur l'arme atomique et plus particulièrement la dissuasion française ne saurait se limiter à l'examen de principes moraux, à l'étalage de bons sentiments, et à l'élaboration d'une utopie généreuse... et doit prendre en compte « les situations politiques concrètes, les données techniques et stratégiques, les pesanteurs historiques, les menaces qui pèsent sur nos sociétés »... Avec d'autres, femmes et hommes, elle est signataire de l'« Appel aux chrétiens pour un débat sur la paix et la défense ».
- « Women and peace », brochure de la *World Student Christian Federation (W.S.C.F.)*. Réunies à Carrymeela (Irlande) en septembre 1984, des femmes engagées dans des mouvements pacifistes vivent ensemble et échangent leurs expériences.
- Bulletin du Conseil Œcuménique des Eglises (S.E.E.) : *Women in a changing world : women and power*. C'est un beau dossier en anglais. Femme, pouvoir et « empowerment » (Marga Bührig et Kathleen Hurty), réflexions théologiques — le pouvoir du lavement des pieds (Bärbel von Wartenberg) — l'amour du pouvoir ou le pouvoir de l'amour ? (Philip Potter) — Femmes pratiquant la théologie : un signe de pouvoir qui se lève ? (Virginia Fabella).

Dossier préparé par Maud DILLARD.

LES FEMMES DU MONDE

Saviez-vous que :

- les femmes produisent 40 % de la production mondiale de nourriture mais constituent les 3/4 des personnes souffrant de malnutrition ?
- à travers le monde, les 2/3 des 800 millions d'analphabètes sont des femmes ?
- aux Etats-Unis, deux adultes pauvres sur trois sont des femmes, une famille sur trois dont une femme est chef de famille est pauvre ?
- aux Etats-Unis, les femmes gagnent en moyenne 0,59 dollar pour chaque dollar payé à un homme (0,54 dollar s'il s'agit d'une Noire, 0,49 dollar s'il s'agit d'une hispanophone) ? (D'après Center Focus, mai 1984).

France

Droits des femmes

Entre 1975 et 1985, « Décennie de la Femme », le gouvernement français a pris toute une série de mesures en faveur des femmes. Son action s'est intensifiée depuis la création en 1981 du ministère des Droits de la femme, lequel publiait en avril 1982, avec le concours du Centre National d'Information sur le Droit des femmes, un document significatif d'une des priorités que s'est donnée ce ministère : informer les femmes sur leurs droits. Le « guide des Droits des femmes »(1), mis à jour et réédité depuis, aborde quinze thèmes : le travail, la formation professionnelle, le chômage, la couverture sociale, la contraception, l'avortement, le droit des femmes enceintes, le droit des parents, la sécurité sociale et les prestations, les violences, l'état civil, les régimes matrimoniaux, le divorce, le veuvage, la retraite.

Un aperçu sur les lois votées depuis 1975 en faveur des femmes montre qu'aucun de ces thèmes n'a été négligé.

(1) Edité par *La Documentation française*, 29-31, quai Voltaire, 75340 Paris Cédex 07. Fournit l'adresse des déléguées régionales aux Droits des femmes. Notons déjà avant la création du ministère des Droits de la femme, la création, en 1974, d'un secrétariat d'Etat à la Condition féminine.

Mesures en faveur des femmes de 1975 à 1981.

- 3 janvier 1975 : loi accordant une priorité aux femmes chefs de famille ayant au moins un enfant à charge, et aux veuves, en matière de stages de formation professionnelle.
- 17 janvier 1975 : première loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse pour une durée d'essai de 5 ans.
- 11 juillet 1975 : loi modifiant le Code du travail en condamnant de deux mois à un an de prison ou de 2.000 à 20.000 F d'amende quiconque invoquera des motifs d'ordre sexiste au moment d'une embauche ou d'un licenciement. Interdiction est faite aussi de demander à une femme, au moment de l'embauche, si elle est enceinte.
- 12 juillet 1978 : loi portant à seize semaines le congé maternité et interdisant à un employeur de licencier une femme pendant une période de quatorze semaines suivant son accouchement.
- 3 juin 1979 : décret reconnaissant la qualité de conjoint-collaborateur à l'époux qui participe à l'activité du chef d'entreprise sans être rémunéré. Sont touchées les épouses de commerçants, d'artisans et d'agriculteurs.

• 31 décembre 1979 : vote de la loi définitive sur l'interruption volontaire de grossesse, dite « loi Veil ».

• 23 décembre 1980 : loi décrétant que le viol est un crime passible de la cour d'assises.

Après la création du ministère des Droits de la femme (ministre : Madame Yvette Roudy) :

• 7 mai 1982 : loi modifiant l'article 7 du statut des fonctionnaires en limitant le nombre de corps non-mixtes.

• 23 juin 1982: décret permettant aux mères seules n'ayant pas touché de pension alimentaire du père de l'enfant depuis deux mois, de bénéficier de l'allocation orphelin ou de l'allocation de parent isolé.

• 10 juillet 1982 : loi relative au statut des conjoints d'artisans et commerçants, leur donnant le choix entre les statuts d'associée dans le cadre d'une S.A.R.L., de collaboratrice ou de salariée.

• 13 juillet 1982 : loi majorant de 50 % le taux de la pension de reversion des veuves et améliorant l'assurance veuvage.

• 27 septembre 1982 : décret élargissant le nombre d'établissements hospitaliers tenus de pratiquer des interruptions de grossesse et de diffuser l'information sur la contraception.

• 29 décembre 1982 : loi de finances 1983 faisant disparaître la notion de chef de famille du Code des impôts ; les deux époux doivent signer conjointement la déclaration des revenus et ils peuvent déduire des frais de garde pour un enfant de moins de 4 ans lorsqu'ils travaillent tous les deux.

• 31 décembre 1982 : loi instituant le remboursement de l'avortement par les différents régimes de Sécurité sociale, l'Etat les remboursant ensuite de leurs frais (entrée en application de cette loi le 27 février 1983).

• 13 juillet 1983 : « loi Roudy » sur l'égalité professionnelle pour l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelle.

(De leur côté, les lois Auroux de 1982 interdisent toute disposition discriminatoire dans les règlements des entreprises et tout licenciement fondé sur le sexe).

• 4 janvier 1984 : loi sur le congé parental d'éducation après naissance ou adoption, permettant à l'un des deux parents de prendre un congé de deux ans maximum ou d'opter pour un mi-temps sans perdre son emploi (2).

Projets en cours.

Ce résumé des mesures prises par le gouvernement français ne fait pas état de deux projets de loi qui illustrent bien la politique du ministère et l'activité qu'il déploie pour la reconnaissance des femmes :

• *Projet de loi « anti-sexiste »* adopté en conseil des ministres le 9 mars 1983. Ce projet, calqué sur la loi antiraciste de 1972, s'inscrit dans le prolongement de la loi du 11 juillet 1975 qui assimilait déjà sexisme et racisme en ce qui concerne certaines pratiques discriminatoires ; il rappelle que « l'égalité des droits et des chances n'entrera dans les faits que si les conceptions des rôles sociaux des femmes et des hommes et les rapports entre eux se transforment profondément », il souligne : « la représentation stéréotypée, dévalorisée, avilissante des femmes est notamment véhiculée dans les discours, les écrits, les images. Elle se trouve ainsi ancrée, entretenue

(2) Liste établie par l'Agence - Femmes - Information, 21, rue des Jeûneurs, 75002 Paris.

Notons, pour la loi de 1983 sur l'égalité professionnelle, la création d'un service : la mission à l'égalité professionnelle (53, av. d'Iéna, 75016 Paris) chargée d'assurer le secrétariat du *Conseil supérieur à l'égalité professionnelle* — mis en place le 16 juillet 1984 —, de susciter et favoriser les initiatives pour une application dynamique de la loi.



Les métiers n'ont pas de sexe.

**CAMPAGNE NATIONALE
D'INFORMATION SUR L'ORIENTATION DES FILLES.**

MINISTÈRE DES DROITS DE LA FEMME ♀

(FRANCE)

dans les mentalités, et développée par la presse et les médias » (exposé des motifs) (3). Ce projet de loi, qui voudrait mettre fin à l'impunité de ceux qui propagent des images, ne respectant pas la dignité des femmes, a soulevé les passions dans la presse, toutes tendances confondues.

Cette levée de boucliers contre la loi et son instigatrice, que développe dans un excellent article Béatrice Slama (3), dénonce les « effets pervers » qu'elle aurait (risque de « croisades morales »), son caractère totalitaire (elle est accusée de « se faire la police du désir »), entravant selon certains « la liberté d'expression publicitaire et donc la liberté tout court ». S'adressant à Yvette Roudy, Marie Muller pose le problème : « Contrairement à ce que vous dites, s'interroger sur les dispositions antimédias de la loi anti-sexiste, c'est s'inquiéter d'une démarche politique globale qui allie la tradition puritaine de la gauche et l'illusion juridique d'une partie des féministes. Illusion juridique : les mentalités peuvent se changer par décret ».

Pour Simone de Beauvoir la violence des réactions révèle l'importance de la loi ; pour Yvette Roudy « le petit clan qui s'est accaparé les titres de la presse contre cette loi » n'exprime pas l'opinion générale. En tout cas, ce projet de loi est un appel à un débat de fond.

• *Projet de loi relatif au recouvrement des pensions alimentaires*, adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 2 octobre 1984 et transmis au Sénat. Il répond à trois objectifs :

- renforcer dans l'intérêt de l'enfant le partage des responsabilités des deux parents ;
- offrir au parent créancier un dispositif simple qui lui permette de ne pas affronter seul les difficultés des procédures de recouvrement ;

(3) « *Les temps modernes* », n° 444, juillet 1983 ; « *Sexisme, loi anti-sexiste ; Contributions au débat* », 22, rue de Condé, 75006 Paris.

- maintenir une garantie financière dans les situations les plus difficiles, celles des parents isolés.

Ce projet de loi, né d'une situation de fait — 50 % des pensions alimentaires ne sont pas payées (jamais ou partiellement) — prévoit, après non réception pendant deux mois de la pension alimentaire, la possibilité de :

- se présenter à l'organisme de prestations familiales et lui donner mandat de poursuivre le débiteur ;
- percevoir (en cas de parent isolé) un mois d'allocation de « soutien familial » (349 F par mois, par enfant) et ceci mensuellement à terme échu jusqu'à ce que le débiteur ait recommencé à payer la pension alimentaire (4).

Enfin, notons à l'actif du ministère des Droits de la femme, la convention signée le 20 décembre 1984 conjointement par Yvette Roudy et Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Éducation nationale, pour moderniser, adapter et diversifier la formation des jeunes filles (5). Les mesures prises s'orientent dans trois directions :

- vers les jeunes filles et leurs parents. Mieux les informer et les sensibiliser afin de favoriser l'accès des filles aux formations scientifiques et techniques ;
- vers les personnels de l'Éducation nationale. De nouvelles actions seront engagées pour leur formation. Des formations porteront sur l'analyse des préjugés liés au sexe, l'égalité des chances des filles et des garçons dans le système scolaire ;

(4) « *Citoyennes à part entière* », bulletin d'information sur les droits des femmes, n° 35, octobre 1984. Abonnement un an (13 numéros) : 50 F. CNIDF - Citoyennes, 4, rue Bayard, 75008 Paris - 563.29.49.

Informe sur les actions du ministère et des délégations régionales. Un dossier dans chaque numéro, par ex. « *Femmes et technologies de la communication* » (n° 38, janv. 1985).

(5) « *Citoyennes à part entière* », n° 38, janv. 1985.

— vers les établissements scolaires. Des classes passerelles seront créées pour permettre la réorientation vers les secteurs scientifiques et techniques de jeunes filles ayant suivi ou commencé d'autres formations.

Un responsable chargé d'élaborer, d'animer et de suivre l'ensemble de la politique académique devant concourir à l'égalité de formation des hommes et des femmes sera désigné par les deux ministres.

Au vu de ces mesures, lois et projets de loi, on comprend que l'un des slogans de Madame Roudy soit : « les métiers n'ont pas de sexe ». La politique de son ministère a, en effet, jusqu'à maintenant, été très orientée vers la lutte contre les préjugés sexistes en matière d'emploi et de formation. La délégation française à Nairobi arrivera donc riche de toutes ces initiatives dont les retombées ne sont pas encore toutes mesurées. D'ores et déjà on constate cependant que la part des femmes dans les actions de formation progresse régulièrement chaque année (30 % en 1981, 33 % en 1983) et que l'effort fourni pour l'accueil des femmes dans les dispositifs jeunes a donné des fruits : en 1981, 59 % de femmes ont été accueillies dans les stages d'insertion, pourcentage proche de l'objectif fixé (60 %) dans le cadre des mesures du Plan Avenir Jeunes. En 1984, un volume de 8 550 mois-stagiaires a été réservé pour soutenir les actions du Ministère des Droits de la femme préparant surtout les femmes à des métiers liés à des technologies nouvelles (6).

Parler au féminin.

Mais ces efforts d'éducation et de formation restent entravés, on le sait, par ce que véhicule l'usage des mots. Les mots sont des idées, des images, des références morales. De là cette insistance du ministère à mettre en accord la langue et les

(6) Données fournies par la Délégation à la formation professionnelle, 55, rue Saint-Dominique, 75007 Paris.

nouvelles mœurs sociales. Une Commission de terminologie a été mise en place en 1984, confiée à la présidence de l'écrivaine Benoîte Groult, et chargée de la féminisation des titres et des noms de fonction ayant rapport à toutes les activités qui concernent les femmes. A ce jour, elle a donné avis aux ministères compétents pour les listes d'emploi dans l'Education Nationale, la Fonction Publique, la Jeunesse et les Sports, les Armées. Souci de féminisation et souci du respect des règles linguistiques ne se sont affrontés dans un dilemme impossible que pour quelques mots très rares que l'on considérera désormais comme étant des deux genres ainsi le ou la *chef, professeur, censeur, ingénieur...* tout comme la *juge* et la *ministre* (7).

Ministère et associations des femmes.

Le ministère des Droits de la femme porte par ailleurs grand intérêt au travail et à la réflexion des mouvements associatifs de femmes pour préparer la Conférence Mondiale de Nairobi mais surtout pour enclancher une dynamique de dialogue avec eux. Plus de 2 400 questionnaires portant sur les trois domaines retenus par l'ONU pour Nairobi — l'emploi, la santé, l'éducation — ont été retournés au ministère par 800 associations (8).

Il ressort de la consultation de ces associations, qui représentent plus d'un million de femmes de la France de 1985, un besoin intense d'information sur les textes et les lois alors que les associations témoignent d'une volonté d'agir et d'une bonne connaissance du terrain.

(7) Voir FHE, n° 19 et 20 : *Femmes, paroles et société*.

(8) Les régions les plus représentées sont la Région Parisienne (172 associations) et la Région Rhône-Alpes (112 associations). La majorité des associations ayant répondu au questionnaire sont locales (39 %) ou départementales (28 %). Leurs dominantes : l'entraide (32 %), le droit des femmes (18 %), associations familiales (12 %), éducation et formation (12 %).

En matière d'emploi, les associations de type « familialiste » ou « féministe » ont vraiment conscience que la vie professionnelle et la conciliation de la profession et de la famille sont au cœur même des problèmes de discrimination et d'inégalité entre les hommes et les femmes. D'où l'importance accordée par ces associations à la formation professionnelle, à la représentation des femmes dans les instances patronales et syndicales, à l'établissement de quotas dans certaines professions, à l'amélioration des modes de garde des enfants...

En matière d'éducation, les associations sont moins mobilisées. Peu d'entre elles ont pris connaissance du dossier « les métiers n'ont pas de sexe » ou consulté les rapports d'études et de recherche sur le féminisme, les circulaires sur « l'orientation des jeunes filles » et « la lutte contre toute discrimination à l'égard des femmes dans les communautés éducatives ». En revanche, 43 % des associations qui ont répondu au questionnaire ont engagé une lutte contre les préjugés sexistes à l'école : signe que le poids des mentalités est ressenti très fort (9). Mais peu d'associations orientent leur action vers la promotion de l'art et de l'expression féminine.

En matière de santé, les réponses des associations pleuvent : la santé apparaît

(9) Quelques associations suggèrent de faire aussi « l'éducation des pères » ; d'autres regrettent la féminisation excessive du corps enseignant.

bien comme l'affaire de tous. Les préoccupations majeures sont les suivantes : lutte contre les cancers et les tumeurs, maîtrise de la fécondité (qui, pour beaucoup, ne passe pas seulement par la limitation des naissances), accueil de l'enfant, sécurité et violence faite aux femmes (un thème trop peu abordé dans la consultation lancée par le ministère). La majorité des associations collabore sur ces points avec diverses instances officielles : Conseil supérieur de l'information sexuelle, Comité français d'éducation pour la santé, centres de planification ou d'éducation familiale... Les courants qui traversent l'opinion publique à propos de l'I.V.G. se retrouvent dans les associations. Enfin, quelques-unes, dans leurs commentaires, trouvent que la consultation-santé a trop abordé les questions sous l'angle « femme reproductrice ».

Le résultat de la consultation des mouvements associatifs de femmes organisée à l'initiative du Ministère des Droits de la femme sera largement présenté par Mme Yvette Roudy le 8 mars 1985. D'autres données et rapports devraient s'y ajouter. On notera pour clore cette synthèse que dans chaque domaine emploi, éducation, santé, la question des femmes immigrées a été abordée, pour souhaiter le plus souvent un meilleur effort d'information. Sexisme et racisme ont-ils les mêmes racines ?

Présenté par Blandine de DINECHIN à partir de documents fournis par le Ministère des Droits de la femme et en particulier par Madame Carmen Aguayo de Sota, chargée de mission, présidente du Comité des Associations Féminines, déléguée à Nairobi.

« La recherche d'équité entre pays industrialisés et pays en développement ne saurait être dissociée de l'objectif d'égalité entre les hommes et les femmes. C'est là le point de passage obligé dans le développement de toute société ».

Yvette ROUDY,
Ministre des Droits de la Femme.

Parer au plus pressé

situations de pauvreté en France

La durée moyenne du chômage pour un homme est actuellement d'un an ; pour une femme, deux ans. Noter que les femmes de 25 à 40 ans sont en moyenne plus diplômées que les hommes.

(INSEE - « Economic et statistiques », n° 171-172).

Le taux de chômage pour les débutants n'a cessé de croître : de 11 % en 1973, ils étaient plus de 30 % en 1983, et le fossé qui sépare les non diplômés des diplômés s'aggrave, la situation la plus défavorable restant celle des filles non diplômées.

44 % des non diplômés sont des jeunes filles. Elles représentent 56 % des bacs généraux, plus de 60 % des bacs techniques et 65 % des licences. Mais on les retrouve très concentrées sur des filières moins porteuses d'avenir. Leur nombre est infime dans l'électronique (6,3 %) ou l'électro-technique (1,6 %). En terminale, elles forment l'écrasante majorité des disciplines littéraires : plus de 80 % en 1983-84 en section A.

Les femmes sont plus touchées par le chômage. De 16,9 % en 1983 pour les jeunes de moins de 25 ans, il atteint 25,4 % chez les jeunes femmes.

(« Accueil et Rencontre, n° 101, 4^e trim. 1984).

Le chômage des femmes est une cause essentielle de nouvelles situations de pauvreté ; elles ne font que s'ajouter à toutes celles qui existaient. Quelles solutions propose-t-on ? Pour le savoir, toute une matinée, j'ai téléphoné ici et là : à l'Armée du Salut, au siège du Secours Catholique, à la cité St-Martin, à l'œuvre de la Mie de Pain.

A ma question : « Recevez-vous des femmes en difficulté ? », les réponses, toujours données par un homme, étaient de deux sortes :

« Ah non, madame, désolé, nous ne pouvons héberger que des hommes ».

Ou encore : « Attendez, ça dépend : avez-vous un enfant ? Nous sommes là pour accueillir des mères seules ».

Au Secours Catholique, à Claire de Roux, responsable du service Femmes-Enfants, je demande :

« Où pourrais-je aller, moi, célibataire sans enfant et sans famille proche, si je me retrouvais au chômage, expulsée de mon appartement pour cause de loyers impayés ?

— C'est effectivement un problème, me répond Claire, nous parons au plus urgent et cela représente déjà un nombre incroyable de demandes. Mais certaines femmes seules en arrivent à se dire qu'elles seraient plus vite tirées d'embarras si elles se faisaient faire un enfant !

Nous avons cependant quelques solutions d'urgence pour les femmes seules, de plus en plus nombreuses.

Les cas de femmes victimes des violences de leurs maris ou de leurs compagnons sont multi-quotidiens. Il y a de plus en plus d'hommes au chômage, ou qui craignent de le devenir ; pour de multiples raisons, la société est de plus en plus stressante. Les femmes dépriment... et les hommes, eux, se défoulent sur leurs femmes !

Il y a aussi les très jeunes femmes qui sont parties sur un coup de tête (comme d'ailleurs les garçons de leur génération), celles qui n'en peuvent plus d'une existence monotone, toutes celles, nombreuses encore à l'heure actuelle, qui sont chassées par leurs parents ou leur voisinage — ou s'enfuient d'elles-mêmes — par peur du scandale, en cas de maternité hors mariage par exemple. Il y a des prostituées. Il y a des femmes au chômage qui perdent en même temps un logement de fonction.

Quand une femme se présente au bureau d'Aide Sociale de sa commune, faute d'un hébergement d'urgence, on la dirige très souvent sur Paris. Aussi le centre d'accueil du Secours Catholique « le Chenal Saint Blaise », ou celui de l'Armée du Salut, « le centre La Fayette », sont extrêmement sollicités. Aussi, ensemble, avons-nous mis sur pied des petites structures éclatées : un système de chambres d'hôtel, avec un bon de logement. Si les femmes nous téléphonent, nous leur conseillons, en leur indiquant une fourchette de prix, de se trouver un hôtel dans leur quartier et nous paierons leur séjour. Moins dépayées, elles se réinsèrent plus facilement.

A Rennes, notamment, nous avons des familles d'accueil pour les femmes détenues en permission. Nous avons aussi quel-

ques appartements en ville. Mais c'est dur de se mettre à habiter seule quand on sort de prison ou qu'on a connu une vie de couple (même instable), ou encore qu'on a été hébergée deux ans dans un foyer.

A Clermont-Ferrand, pour remédier à cette solitude brutale nous avons créé un mini-foyer qui reçoit pendant huit à quinze jours les femmes qui viennent d'obtenir un appartement, pour leur ménager une transition.

En résumé, je dirais que nos objectifs sont : préserver le dynamisme des femmes, tirer le meilleur parti de leurs ressources, les sortir de leur isolement, provoquer la solidarité entre elles et autour d'elles. Malheureusement, pour l'instant, nous trouvons peu de solutions qui ne relèvent pas de l'assistantat. »

A l'Armée du Salut.

« Les femmes que je vois arriver, dit Mme Bastard, directrice du « Centre La Fayette », ont de 18 à 55 ans, la grande majorité une trentaine d'années. En effet, les très jeunes femmes espèrent toujours que leur situation s'améliorera ; à partir de la quarantaine, on se sent plus fragile, ou trop ancrée dans la vie qu'on mène pour s'en échapper. Cependant ce sont parfois les enfants adolescents (14, 15 ans) qui poussent leur mère à rompre un état de fait insoutenable. Ces femmes débarquent ici déprimées, écrasées, culpabilisées. La première urgence est donc de les accueillir, de les reconforter. Nous voyons très souvent ensuite débarquer leur compagnon : un jour, une semaine après, peu importe : il n'existe pas tant de lieux d'hébergement ; si sa femme refuse de le voir, nous, nous le recevons, nous le calmions, nous lui expliquons pourquoi elle est partie. Ensuite, si c'est possible, il fait une mise au point avec elle. Parfois, des familles se sont reconstituées ici. Sinon, c'est le moment où les deux conjoints peuvent organiser les conditions de leur séparation.

Trouver du travail : une gageure.

La deuxième urgence, c'est de passer un pacte avec la femme accueillie : elle s'engage à trouver un travail, avec notre aide bien sûr, dans un délai d'un mois ; la décision prise, elle est déjà revalorisée à ses propres yeux, puisque l'aide financière que nous lui offrons momentanément n'est qu'un prêt.

Nos éducateurs sont en contact avec des commerces, des entreprises, des hôpitaux, tous les lieux de travail qui peuvent employer quelqu'un à une tâche ne demandant pas de formation.

De nouveaux obstacles : école et habitat.

La troisième bagarre a lieu avec les écoles : celles-ci refusent systématiquement d'inscrire des enfants en cours d'année, y compris les écoles religieuses qui, par ailleurs, ne nous font pas de « cadeaux » et sont trop chères pour nous. Par chance, la municipalité du X^e arrondissement a passé un accord avec nous et accepte des élèves en cours d'année. Nous nous battons aussi pour obtenir une crèche.

L'étape la plus dure, c'est l'habitat. La ville de Paris bloque son contingent annuel de logements et même la vague de grands froids n'a pas attendri les sociétés H.L.M., malgré notre garantie contre les loyers impayés. Cependant la société HLM Emmaüs nous distribue quatre appartements par an. Plusieurs associations se sont ré-

cemment regroupées pour fonder le C.P.R., Comité Parisien pour le Relogement, subventionné, au début, par la DDASS (Direction Départementale d'Action Sanitaire et Sociale). En 1984 la préfecture a fourni environ cinquante appartements pour deux cent cinquante demandes et nous promet le même effort en 1985.

A la recherche de solutions de solidarité.

Deux nouvelles associations viennent de naître : le L.M.D. (Logements pour Mères en Difficulté) qui cherche à racheter des appartements destinés au 1% patronal non encore distribués — mais cela demande un énorme effort financier malgré l'aide sociale et « Solidaritoit », lancée cet hiver, issue du Secours Catholique. Là, on essaie d'impliquer les chrétiens dans un mouvement, d'affirmer que les plus démunis ont droit à un logement... et d'en convaincre surtout les propriétaires, en sachant que nous offrons toujours une garantie financière et que nos éducateurs continuent à aider ces familles, complètes ou mono-parentales, à s'adapter à l'autonomie. »

Seules de telles initiatives permettront de sortir de cet assistantat que déplorait Madame de Roux et de trouver des solutions qui permettent aux femmes en détresse de prendre elles-mêmes leur sort en mains.

Anne-Emmanuelle KERVELLA,
Paris.

VICTIMES DE VIOLENCES

« Un dossier pas comme les autres. La revue Infoforest éditée par Culture et Liberté de Moselle a laissé la conception, la rédaction, la mise en page de son dernier dossier à des femmes victimes de violence... « Les femmes s'organisent... » : un document positif, encourageant, à lire absolument. Pour se le procurer, écrire à Infoforest 1, rue Coëslosquet, 57000 Metz (10 F frais d'envoi compris). »

Europe

Parlement Européen

La situation de la femme en Europe

Quel a été le rôle du Parlement Européen pendant la Décennie de la Femme ? Nous sommes allées poser la question à Madame Marlène Lenz, actuelle présidente de « la Commission permanente pour les droits de la femme » (1).

Le travail du Parlement peut se diviser en trois grandes périodes.

1. — En octobre 1979, quatre mois après l'élection du Parlement, mise en place d'une « Commission ad hoc pour les droits de la femme ». 18 mois de travail ont permis à cette commission d'élaborer une : « Résolution sur la situation de la femme dans la Communauté Européenne ». Elle fut votée par le Parlement le 11 février 1981 après deux jours de débats — une date à retenir.

2. — En juin 1981, constitution d'une « Commission d'enquête sur la situation de la femme en Europe », chargée de veiller à la mise en œuvre de la « résolution » du 11 février 1981.

Trois années de travail collégial de cette commission d'enquête (18 rapports) ont engendré une nouvelle « Résolution du 17 janvier 1984 sur la situation de la femme en Europe ».

3. — En juillet 1984, mise en place d'une « Commission permanente pour les droits de la femme », « afin de garantir la sauvegarde de l'acquis communautaire et le développement de l'égalité des chances ».

La première résolution - 11 février 1981.

Elle énumère en détail toutes les inégalités dont sont victimes les femmes (2). Le projet élaboré par la commission composée de 25 femmes et 10 hommes suscita deux jours de débats parfois houleux. Une « résolution » est une déclaration du Parlement. Elle comprend des « directives », règles moins fortes qu'une loi certes, mais qui fixent un cadre à remplir dans un délai

(1) Madame LENZ appartient au groupe démocrate-chrétien allemand. Elle est l'une des représentantes du Parti Populaire Européen.

(2) La Communauté Européenne compte 135 millions de femmes, 51,6 % de sa population totale.

de deux à trois ans, et des « recommandations ». Si une « directive » n'est pas appliquée, la Commission peut porter plainte devant la Cour de Justice des Communautés Européennes (en 1979 six plaintes se sont terminées par deux condamnations).

Les trois « directives » de février 81.

— Directive d'égalité de rémunération.

L'introduction du principe « à travail égal, salaire égal » dans toutes les législations nationales, mais aussi la révision des législations fiscales (directive de la CEE adoptée antérieurement par le Conseil des Ministres le 10 février 1975).

— Directive d'égalité de traitement.

Concerne essentiellement l'accès à tous les emplois à la formation professionnelle (y compris la formation permanente).

— Directive de sécurité sociale.

Visant à « l'égalité de traitement en matière de sécurité sociale ».

« Actions complémentaires ».

Les « actions complémentaires recommandées » couvrent tous les domaines des inégalités existantes : problèmes relatifs au travail à temps partiel, services sociaux à envisager pour permettre aux femmes d'exercer une activité professionnelle, accès aux nouvelles technologies, conditions de travail à domicile, politique d'éducation des filles et de la formation professionnelle, y compris la formation permanente, santé, problèmes de la contraception et des avortements, actions en faveur des femmes travaillant dans les entreprises familiales, des femmes en zone rurale faiblement peuplée, des femmes immigrées, des femmes ayant épousé un immigré, étude du lien étroit existant entre l'aide au développement et les formes d'aide aux pays en voie de développement et la situa-

tion actuelle des femmes dans ces pays. Les principales critiques faites et qui ont entraîné les votes « contre » sont : le trop grand nombre de sujets abordés (un « fourre-tout », ont dit certains messieurs), l'extension aux problèmes des pays en voie de développement (certains considérant que la Commission n'avait pas à s'en préoccuper), la non remise en question des systèmes économiques et plus que tout les paragraphes relatifs à l'avortement (certains pays refusent une loi à ce sujet).

Signalons encore que le parlement fait explicitement état du plan décennal des Nations Unies pour la décennie, réexaminé et actualisé à Copenhague en 1980.

La deuxième résolution - 17 janvier 1984.

Elle fait état des trois années de travaux de la « Commission d'enquête ».

Elle déplore essentiellement que les modifications interviennent aussi lentement et demande que soient entreprises des « actions positives » qui stimulent concrètement les projets, et que soient forgés des instruments juridiques communautaires obligeant les Etats membres à promouvoir ces actions.

Elle met en évidence la notion de « discriminations indirectes », c'est-à-dire de situations où une discrimination non fondée sur le sexe aboutit dans les faits au même résultat qu'une discrimination sexiste. (Exemple : beaucoup de législations de sécurité sociale) et demande de définir avec précision cette notion.

Elle souligne que « le processus de libération et d'émancipation de la femme est compromis et menacé autant par la crise que par les remèdes apportés ».

Elle propose sept champs d'action et leurs titres mêmes montre l'évolution entre les deux recommandations :

Pour la défense et le développement de l'égalité des chances. Pour la défense et le développement de l'emploi féminin. Pour l'égalité des responsabilités entre hommes

et femmes dans la vie politique, culturelle, sociale et familiale (le sous-chapitre sur la santé ne fait plus d'allusion à l'avortement). Pour une sensibilisation de l'opinion publique aux droits de la femme — Les droits des femmes migrantes — Les femmes et la politique du développement — Les femmes dans les institutions communautaires (n'importe-t-il pas de balayer d'abord devant sa porte ?)

La commission permanente.

Née en juillet 84, avec le deuxième parlement, elle a, nous dit Madame Lenz d'abord une tâche de vérification et d'incitation. Elle est le moteur qui pousse le Conseil des Ministres à adopter des « recommandations ». Principaux champs d'action dans les mois à venir : la situation des femmes immigrées dans les différents

pays européens, violence contre les femmes, congé parental (beaucoup de résistance à prévoir).

« La deuxième résolution nous trace du travail jusqu'à la fin du siècle » conclut Madame Lenz.

Mais « les mesures adoptées par les pouvoirs publics ne sont certainement pas suffisantes, un changement réel sera le résultat d'une action beaucoup plus complexe qui englobe la famille, l'école, le travail, les mass media et qui ne peut être que le fruit de nombreux et multiples efforts déployés par les femmes et leurs mouvements à tous les niveaux » (3).

Madeleine BACH-GENY, Strasbourg.

(3) Parlement Européen - Situation de la femme en Europe, mai 1984, p. 10.

Conseil de l'Europe

Programme d'action pour l'égalité des sexes

C'est en 1979, à la veille de Copenhague, que le Comité des Ministres a proposé que le Conseil prenne le problème des femmes comme une « question spécifique » avec une structure propre. Le Comité a fait de l'égalité entre hommes et femmes un principe directeur de son action gouvernementale. Il a mis en place un « Comité pour la condition féminine » puis en 1980 un « Comité pour l'égalité entre les hommes et les femmes » qui a mandat jusqu'en 1986. Madame Claudette Apprill est secrétaire de ce Comité (CAHFM).

— Madame, comment a été constitué en 79 le premier Comité ?

— C.A. : Les gouvernements de chacun des pays membres ont désigné une ou deux personnes, le plus souvent des femmes, soit hauts fonctionnaires, soit membres des « mécanismes nationaux », organismes divers mis en place dans chaque état pour

promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

— Quelle a été l'action de ce premier Comité ?

— C.A. : Il a d'abord élaboré une brochure pour Copenhague, puis a dressé un programme d'action pour la promotion de

l'égalité des sexes à mettre en œuvre dans le cadre du deuxième plan à moyen terme du Conseil de l'Europe. Ce programme est en cours d'application. Mais le Comité des Ministres a demandé à toutes les directions d'avoir à l'esprit cette égalité dans toutes les questions relevant de leur compétence. Des « activités » proposées par le comité CAHFM ont donc été mises en œuvre par les différents comités du Conseil. C'est là l'originalité du mécanisme.

— Pouvez-vous prendre un exemple pour que nous le saisissons mieux ?

— C.A. : Pour la promotion de l'égalité entre homme et femme dans le monde du travail, le rapport propose une « activité » : c'est le Comité directeur pour les Affaires sociales qui est chargé de la mettre en œuvre. Pour promouvoir l'égalité des sexes dans l'éducation, c'est le Comité de la Coopération culturelle qui « gèrera » les deux activités proposées. Mais pour « encourager la participation des femmes à la vie politique », il est proposé un nouveau comité ad hoc.

Les « activités » mises en place permettent à chaque comité de proposer au Comité des Ministres des projets de recommandation.

— Quels champs d'actions ont été proposés dans ce premier Programme ?

— C.A. : Le Projet propose six domaines d'actions.

- **Domaine politique** : une meilleure participation des femmes à la vie politique, une amélioration de la situation des femmes dans la fonction publique. Mais aussi l'approfondissement de l'action déjà en cours sur la situation des personnes vivant en couple.

- **Domaine juridique** : une meilleure égalité devant la loi.

- **Education** : l'égalité des sexes dans et par l'égalité culturelle. Mais aussi la poursuite de l'action menée contre les stéréotypes fondés sur le sexe dans les manuels scolaires. Et une proposition de mettre en route le développement des études féminines supérieures.

- **Domaine social (y compris santé)** : les problèmes du travail et de l'emploi — la situation des femmes actives non rémunérées — le développement de la médecine préventive. Mais aussi continuer à rechercher les mesures qui, sous couvert de protection, créent des discriminations. A mettre en œuvre ultérieurement : la révision de la distribution des revenus tout au long du cycle de la vie familiale.

- **Culture et communication** : les mass media.

- **Violence** : l'assistance aux victimes de violences sexuelles ou au sein de la famille. L'adaptation des règles de procédures pénales.

— Quelles différences entre les deux Comités ?

— C.A. : Le deuxième Comité ad hoc a un mandat bien plus long — jusqu'en 1986. Il a la possibilité de faire lui-même des propositions directement au Comité des Ministres.

— Comment faites-vous face à tout ce travail ?

— C.A. : Ce sont des volontaires issus des différentes directions (six femmes et deux hommes) qui sont en relation permanente avec moi pour mettre en place les différentes réalisations.

— Pouvez-vous nous en citer quelques-unes ?

— C.A. : En 82 nous avons fait l'inventaire de tous les « mécanismes nationaux » qui existent dans les différents Etats.

En juin 83 nous avons organisé à Strasbourg un séminaire sur la contribution des médias à la promotion de l'égalité : les médias s'y sont très fortement impliqués et les publicitaires ont été très intéressés.

— Faites-vous quelque chose pour promouvoir cette égalité au sein du Conseil de l'Europe ?

— C.A. (un sourire) : Nous y travaillons sans cesse, par exemple en ce moment sur la féminisation du langage dans les situations professionnelles.

— Vous serez alors intéressés par le travail que nous avons fait sur la féminisation du langage, entre autres, dans les deux derniers numéros du bulletin de FHE.

Participez-vous à Nairobi ?

— C.A. : Le Conseil de l'Europe n'est pas observateur de droit. Mais j'irai à Nairobi et je diffuserai toute la documentation.

Au niveau sous-région Europe de l'ONU, notre Comité CAHFM provoquera en mai une réunion de deux jours. Il souhaiterait qu'y participent tous ceux qui iront à

Nairobi pour essayer de dégager des grandes lignes communes pour l'Europe occidentale et pour s'informer mutuellement de ce qu'ils diront.

Nous avons encore le projet, début 86, d'une « conférence ministérielle » sur l'égalité entre hommes et femmes. Cette conférence de ministres spécialisés, dont nous assurerons le secrétariat, donnera des directives politiques pour le troisième plan à moyen terme.

Propos recueillis par M. B.-G.,
Strasbourg.

Communauté Economique Européenne

Égalité entre hommes et femmes

L'article 119 du *Traité de Rome* stipule que chaque état membre doit assurer « l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins pour un même travail ». On ne visait alors qu'à éviter que des distorsions salariales trop importantes viennent fausser le libre jeu des concurrences ; en moyenne, le salaire féminin n'atteignait que 60 % du salaire masculin... mais la question du statut des travailleuses allait creuser progressivement, au cœur de la construction européenne, celle de l'égalité entre hommes et femmes.

Dès 1960, la Commission des Communautés Européennes commençait la publication de rapports constatant la difficulté d'application du traité 119.

En 1970, une étude et des enquêtes nationales sur la situation des femmes salariées,

autant qu'un nouveau besoin de main d'œuvre lié à la croissance économique, poussaient à entreprendre une action communautaire dans le domaine de l'emploi des femmes.

En 1972, un *Programme d'Action Sociale* vise à améliorer « les conditions économiques et psychologiques ainsi que l'infrastructure sociale et pédagogique » pour assurer l'égalité dans le domaine de l'emploi.

Le 21 janvier 1974, le Conseil adopte une Résolution — « afin d'assurer l'égalité des hommes et des femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles ainsi que les conditions de travail, y compris les rémunérations ».

La deuxième partie en est intéressante puisqu'elle prend en compte des différences et veut :

— « s'efforcer en outre de concilier les responsabilités familiales de tous les intéressés avec leurs aspirations professionnelles ».

Suit, en 1975, un Memorandum détaillé suivi de directives :

— Le 10-2-75, la directive 75/117 « concernant les rémunérations ».

— Le 9-2-76, la directive 76/207, l'emploi et la formation.

— Le 19-12-78, la directive 79/7, sur la mise en œuvre progressive du principe de l'égalité de traitement de l'homme et de femme en matière de sécurité sociale ».

Une politique qui s'affirme.

Des sondages très systématiques et reconduits après des périodes de plusieurs années portent sur les nombreux domaines touchant la condition féminine ; cela s'étend de la perception qu'ont les femmes des discriminations dans le travail (1980) à l'étude des comportements et des attitudes des Européens concernant la condition des femmes dans la société (1975, 77, 83) en passant par l'image de la femme dans la publicité, dans le contexte de l'enseignement, etc...

Quant au Nouveau Programme d'Action, adopté le 12 juillet 82, il veut tenir compte des conditions économiques actuelles et des dangers d'aggravation des inégalités en période de crise.

Il intensifie à la fois la politique d'élaboration des outils adéquats (régimes de fiscalité, sécurité sociale, etc.), il renforce le suivi de l'application (mesures de contrôle, amélioration des processus de recours...), et cherche à mieux élaborer l'analyse et la définition de certaines notions telles que la *discrimination indirecte* (celle dont on ne constate que peu à peu les effets ; par exemple système de sécurité sociale ou de fiscalité privilégiant le chef de famille...).

Le *Fonds Social Européen*, instrument financier de la politique communautaire de l'emploi a été révisé de manière significative en 1983 de façon à mieux soutenir les actions de formation et d'embauche. On

a choisi de privilégier les catégories suivantes : jeunes en besoin de formation et qualification, personnes au chômage, femmes désirant reprendre une activité... ce qui permet de soutenir, pour l'exercice de 1984-86 ce qu'on a appelé des *actions positives pour les femmes*.

Actions positives.

Après 25 ans, l'expérience européenne en matière de réalisation de l'égalité se révèle intéressante à plus d'un titre : intégration de la question des femmes dans des réalités, ou des volontés, politiques et économiques plus globales, possibilités de comparaison des mécanismes nationaux, facultés d'appréciations, de mesures, d'émulation, de contrôle, de correctifs, de recours, au niveau supranational (Cour de Justice Européenne), etc. : « C'est une vérité de base bien connue », dit Odile Quintin, chef du Bureau pour les problèmes concernant l'emploi et l'égalité des femmes, à la Commission de la CEE à Bruxelles, « l'égalité de droit ne suffit pas à elle seule à assurer l'égalité dans les faits. C'est pourquoi doit être menée simultanément une politique visant à remédier aux inégalités de fait résultant des comportements et attitudes sociopolitiques et des structures qui souvent figent des stéréotypes dépassés, mais tenaces. Cette politique, ces remèdes, ce sont les actions positives ». Cette partie *actions positives* du Programme d'Action fait l'objet désormais d'un engagement de la Commission au plus haut niveau. L'instrument choisi en avril 84 par le Conseil des Ministres est une *recommandation*. Il s'agissait, en effet, de se donner un outil souple, flexible qui puisse tenir compte de l'état très diversifié des législations nationales en la matière : aucune ne prévoyant de développer les *actions positives*, certaines, comme la France, les encourageant de façon facultative et d'autres, comme la Belgique, n'ayant pris aucune disposition précise à leur égard.

La définition d'actions positives repose sur une notion beaucoup plus large que celle de *discrimination positive*. Il s'agit,

en fait, « de toute action qui a pour objet de contribuer à la suppression et à la correction des inégalités de fait et de là à promouvoir la présence et la participation des femmes... dans tous les secteurs et professions et à tous les niveaux de responsabilité ».

On a mis l'accent sur le problème de base, l'éducation et la formation (révision du matériel scolaire et pédagogique, examen des programmes officiels, choix de la mixité) ainsi que sur les efforts nécessaires à ce que les femmes ne ratent pas le train des nouvelles technologies (efforts dans l'éducation, la formation professionnelle, l'emploi). Est visé aussi l'objectif de la mixité de l'emploi (supprimer la ségrégation dans tous les secteurs et professions et à tous les niveaux de la hiérarchie). Concrètement, la Commission a stimulé des programmes d'actions positives dans le secteur bancaire; deux banques importantes en Belgique ont accepté de jouer le jeu pour plusieurs années et l'on trouve un programme semblable (engagement de contrôle et publication des différents états de la progression et des difficultés) pour d'autres banques et plusieurs sociétés industrielles importantes dans 6 pays de la Communauté. Parmi les dispositions concrètes, encore, soutien et subventions à des coopératives de femmes, allant de l'artisanat (femmes migrantes) aux nouvelles technologies (édition, audiovisuel, agrotourisme, etc.). Enfin d'autres points de la recommandation prévoient la mise en place d'un

réseau d'experts dûment qualifié/es de chaque pays (en France, Evelyne Sullerot), le renforcement des outils d'analyse (étude prévue sur la place des femmes dans les organes décisionnels dans les pays de la CEE), la lutte contre les stéréotypes, le soutien des changements de mentalité et de pratique (renforcement de la participation des hommes aux charges familiales et travaux ménagers). On souligne la nécessité de dépasser les stades-pilote de toutes les actions entreprises en tissant des réseaux de plus en plus denses d'informations, d'échanges, de stimulations entre les autorités de la Commission, les partenaires sociaux et, bien sûr, les femmes elles-mêmes. La lecture régulière de l'excellent bulletin trimestriel qu'est *Femmes d'Europe* (1) répondra parfaitement à ces nécessités de l'information et de l'émulation entre les partenaires européens.

M.-Th. van LUNEN CHENU

(d'après une intervention d'Odile Quintin, chef du Bureau pour les problèmes concernant l'emploi et l'égalité des femmes, devant une commission belge des Organisations Inter. Catholiques (O.I.C.) - nov. 84).

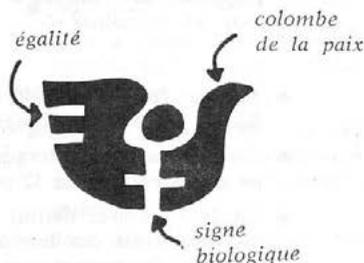
(1) *Femmes d'Europe*, envoyé gratuitement si la demande en est justifiée (études, groupe, associations...). Mme Fausta Deshorme, Service de l'information et de la presse féminine, 200, rue de la Loi, 1049 Bruxelles.

ITALIE

Le Partito delle Donne (parti des femmes) proteste vigoureusement et lance une pétition : la commission parlementaire chargée de préparer la révision de la Constitution ne comporte aucune femme. Le Partito delle Donne dénonce « la mortifiante absurdité de cette situation qui prive les femmes de vivre un moment aussi important de l'histoire italienne contemporaine ». Adresse utile : Partito delle Donne - via Sforza Pallavicini 11 - 00193 Roma.

(Femmes d'Europe, n° 37/84).

Comprendre la Décennie



LA DECENNIE DE LA FEMME 1975 - 1985

- C'est une décision des Nations Unies dans la logique irrévocable et le mûrissement irréversible des Droits de l'Homme.
- C'est une longue histoire de mûrissement :
 - **social** : les femmes citoyennes à part entière ;
 - **relationnel** : hommes et femmes nouveaux partenaires égaux et différents, solidaires parce qu'égaux ;
 - **personnel** : les femmes conscientes de leur pleine dignité et des pleins droits et responsabilités qui, nécessairement, y affèrent.

LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

- Une vieille, longue et lente histoire d'évidence logique et d'exigence morale.
- 1776 : « Nous tenons pour évidentes par elles-mêmes ces vérités que les hommes naissent égaux, que leur Créateur les a dotés de droits inaliénables..., etc. » Déclaration de l'indépendance lors de la création des Etats-Unis d'Amérique.
- 1945 : « Nous, les peuples des Nations Unies résolus à proclamer à nouveau notre foi dans l'égalité des hommes et des femmes..., avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ce dessein ». Charte de San Francisco, signée par 49 états (préambule).



**COMMISSION
DE LA CONDITION
DE LA FEMME
DES NATIONS UNIES**

**1975 - MEXICO
CONFERENCE MONDIALE
DE L'ANNEE
INTERNATIONALE DE LA
FEMME (A.I.F.)**

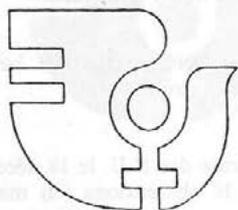
Plan d'action mondial

- 1948 : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité » (**Déclaration universelle des Droits de l'Homme, art. 1).**
- 1979, la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** : « ... le développement complet d'un pays, le bien-être du monde et la cause de la paix demandent la participation maximale des femmes à égalité avec les hommes, dans tous les domaines ».
- Elle fut fondée en 1946 par le Conseil Economique et Social des Nations Unies, ou ECOSOC.
- C'est un organe intergouvernemental. En font partie les représentants de 32 pays, élus pour 4 ans.
- En 1947, celui-ci définit son objet : « favoriser l'égalité des droits des hommes et des femmes, abolir les mesures discriminatoires fondées sur le sexe, dans les domaines juridiques, politiques et culturels ».
- Chaque année depuis sa fondation, elle a étudié, à l'aide des rapports du Secrétaire Général des N.U., des institutions spécialisées (UNESCO, OIT, OMF, FAO, etc...) et à l'aide des rapports des gouvernements des pays membres des N.U., **la situation de la femme.**
- Elle était la mieux placée pour préparer les programmes d'action adoptés en 75, puis 80, ainsi que la nouvelle **Convention des N.U. sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.**
- Elle a été mandatée comme organe préparatoire à la Conférence de Nairobi.
- 19 juin - 2 juillet 1975.
- Plus de 100 pays y participent.
- Etudes systématiques, mise en commun mondiale, premier bilan et le doigt dans l'engrenage : on s'aperçoit que la situation des femmes est encore plus grave que ce que l'on avait pensé.
- Adoption d'un **Plan d'action mondial.**
- et d'une résolution qui prévoit de prolonger l'année en **Décennie de la Femme**, et d'intensifier les efforts en décidant d'une **2^e conférence mondiale d'évaluation** à mi-parcours de la Décennie.
- Document : Rapport de la conférence, publication des N.U. n° de vente F. 76. IV.1.

**1980 - COPENHAGUE
CONFERENCE MONDIALE
DE LA DECENNIE
DES NATIONS UNIES
POUR LA FEMME**

- 14 au 30 juillet 1980.
- avait pour but :
 - d'évaluer les progrès obtenus grâce à la mise en application du **Plan Mondial** ;
 - d'identifier les retards et les handicaps ;
 - d'ajuster un **Programme d'Action** pour la deuxième moitié de la Décennie.
- Thèmes : **Egalité, Paix, Développement.**
- Sous-thèmes : **santé, emploi, éducation.**
- Elle a réuni 1.186 délégué/e/s ; 113 délégations des états-membres étaient conduites par une femme, 23 par un homme.

Constats



- Dans la plupart des pays, la situation des femmes pauvres ou victimes de violence **avait empiré**. Elles se révélaient partout les premières victimes de la crise et des guerres.
Dans les pays riches, les progrès avaient été sporadiques et aléatoires.
- La discrimination spécifique dont souffrent les femmes, « en tant que telles », est nommée **sexisme**.
- Elle est analysé dans sa connexion avec d'autres discriminations. Ainsi la condition des femmes, loin d'être naturelle, se révélait arbitraire et injuste : « l'illustration éclatante des processus cumulatifs de discrimination qui remontent fort loin ».

Handicaps

- Les handicaps à l'application du Plan de 75 étaient :
 - « La non-participation des hommes à l'effort tendant à modifier la situation de la femme ;
 - « les attitudes figées dans les deux sexes concernant le rôle de la femme ;
 - « manque de volonté politique, manque de reconnaissance de la valeur économique du travail féminin, manque d'attention en matière de planification aux besoins des femmes, leur rareté aux postes de responsabilité ».
- etc...

**PROGRAMME D'ACTION
POUR LA SECONDE
MOITIE DE LA DECENNIE**

- Adopté par 94 Etats.
- Contient :
 - des perspectives historiques,
 - des stratégies et objectifs nationaux,
 - des recommandations adressées aux organismes des N.U.
- Document : Rapport des N.U. 4/CONF. 94/35 ; n° de vente F. 80.IV.3, 273 pp., dollar U.S. 18.00.

FORUM DE COPENHAGUE

- Réunion parallèle à la conférence officielle.
- Plus de 8.000 personnes y ont participé.
- Elle était organisée par un sous-comité de Congo (Cf. infra).
- Entièrement libre d'accès à tous.
- Sur les mêmes thèmes que la Conf. des N.U.
- Proposait un nombre incroyable d'activités, ateliers, films, débats.
- A tenu aussi des séances plénières.
- A fortement influencé l'opinion mondiale.

ONG
CONGO ?
ECOSOC

- La Conférence (CONGO) des Organisations non gouvernementales (ONG) dotées d'un statut consultatif auprès du Conseil Economique et Social (ECOSOC) des N.U. a joué un grand rôle pendant la Décennie.
- Elle a organisé la Tribune de l'A.I.F. à Mexico.
- Puis le Forum à Copenhague.
- Elle a demandé que toutes les ONG participent beaucoup plus à la préparation de Nairobi.
- En font partie :

LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR L'ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION A L'EGARD DES FEMMES

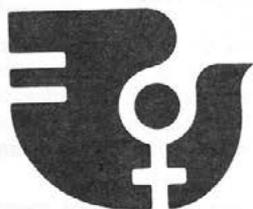


- Adoptée par l'Assemblée Générale des N.U. le 18 décembre 1979 par 130 voix contre 10 abstentions (en majorité les pays de l'Islam).
- Elle a été signée et ratifiée par les Etats-membres plus rapidement qu'aucune autre.
- Ainsi est-elle entrée en vigueur en 1983, constituant un outil législatif contraignant pour les Etats signataires.
- Un comité de 23 experts est chargé de surveiller son application.
- Elle résume toutes les dispositions antérieures internationales cherchant à assurer l'égalité des hommes et des femmes dans différents secteurs.
- La France l'a ratifiée en décembre 1983. Au 1^{er} janvier 1984, elle avait été ratifiée par 57 des 157 Etats que compte l'ONU (sa ratification demande souvent des aménagements des dispositions législatives nationales, par ex., la nationalité des femmes mariées).
- Affirmer et assurer l'égalité des hommes et des femmes comme facteur de progrès, condition du Développement et de la Paix.
- Ne plus admettre aucune distorsion entre les déclarations du principe de l'égalité et les faits de discrimination dans la pratique.

Son cadre conceptuel.

Ses objectifs.

Ses acquis anthropologiques
déterminants.



- Assurer aux femmes les **moyens de l'égalité**, en prévoyant, si nécessaire, des mesures positives provisoires (dites « de rattrapage »).
- En analysant « la situation actuelle des femmes dans le monde » comme « l'illustration éclatante des processus cumulatifs de discrimination qui remontent fort loin », la Convention infirme les présupposés d'un statut « naturel » d'infériorité de la femme et d'un rapport « naturel » de supériorité de l'homme à la femme.
- L'article 1 analyse comme « **sexisme** » ou **discrimination à l'égard des femmes toute distinction, exclusion ou restriction qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes (...) sur base d'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou tout autre domaine** ».
- L'article 5 assimile à des faits discriminatoires les... « **préjugés (...) et pratiques coutumières ou de tout autre type qui sont fondés sur l'idée de l'infériorité de l'un ou de l'autre sexe ou d'un rôle stéréotypé des hommes et des femmes** ».
C'est là une précision nouvelle : tout comme la hiérarchisation entre les sexes, la détermination arbitraire de **spécification** fondée sur le sexe est désormais assimilée à un préjugé qui stéréotype, et récusée comme sexisme. (Comprenez donc qu'on peut évidemment continuer à dire que les hommes, ou les femmes, semblent plus **spécialement** doués pour un rôle, mais qu'on ne peut plus déterminer que celui-ci leur est **spécifiquement** dévolu ou réservé).
- La Convention ne confond jamais **identité** et **égalité**. Elle cite plus de 60 fois explicitement l'homme et la femme, chacun et ensemble. La visée est d'assurer aux personnes la **jouissance réelle** de l'égalité des droits pour leur permettre de manifester leur pleine capacité, dont, justement, des différences à respecter (à chacun, à partir de là, la possibilité de penser que telle différence est infléchie — mais non pas nécessairement déterminée — par le sexe).
- L'article 5 récusé à l'avance « **les pratiques coutumières ou de tout autre type** » qui seraient fondées sur le préjugé de la supériorité... ou de l'infériorité... ou d'un rôle stéréotypé des hommes et des femmes. Est donc récusée à l'avance l'exception dont cherchent à se prévaloir certaines religions par rapport à l'énoncé des normes et valeurs universelles (l'islamisme soutient le préjugé d'infériorité de la femme ; le judaïsme et les églises catholiques, orthodoxes et quelques religions

parmi celles issues de la Réforme, soutiennent un préjugé de « spécification » de la femme ; lequel se solde par des principes d'exclusion et des faits d'infériorisation).

1985 - NAIROBI

Conférence officielle.

Thèmes et sous-thèmes.

Qui y participe ?

- Un FORUM des ONG du 8 au 13 juillet à Nairobi, ouvert à toute visiteuse et visiteur.
- Une CONFERENCE OFFICIELLE des N.U. du 15 au 26 juillet, à Nairobi, Kenya, précédée de deux jours de consultation.

● « **Chargée d'examiner et d'évaluer les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la réalisation des buts et objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme** ».

● **EGALITE, DEVELOPPEMENT, PAIX.**

● emploi, santé, éducation.

● Lors de la première session de la Commission de la Femme, organe préparatoire de la Conférence, on a « insisté sur l'unicité, l'inséparabilité et l'inter-dépendance des objectifs de la Décennie, égalité, développement et paix, de même que des sous-thèmes : emploi, santé, éducation ».

● **COMME MEMBRES** : les délégués des Etats membres.

● **COMME OBSERVATEURS** :

— des représentants de **pays non-membres** (Corée, Suisse, Saint-Siège) ;

— des représentants de **mouvements de libération nationale** reconnus en Afrique par l'Organisation de l'Unité Africaine, ainsi que des représentants de la Namibie ;

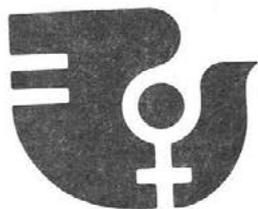
— des représentants d'**organisations intergouvernementales** :

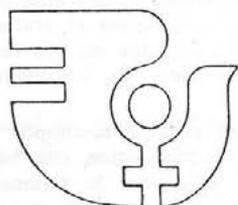
- Secrétariat du Commonwealth (SC)
- Conseil de l'Europe (CE)
- Communauté Economique Européenne (CEE)
- Organisation des Etats Américains (OEA)
- International Center for Public Enterprises in Developing Countries (ICPE)
- Ligue des Etats Arabes (LEA)
- Nordic Council of Ministers (NCM)

— des représentants d'institutions spécialisées invitées en permanence aux sessions des N.U.

- Organisation Internationale du Travail (OIT)
- Organisation des N.U. pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
- Organisation des N.U. pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO)
- Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
- Agence Internationale de l'Energie Atomique

(AIEA)





Préparatifs.

Le déroulement prévu.

Examen et évaluation.

Documents de base.

- des représentants d'organisations des N.U.
 - Commission Economique pour l'Europe (CEE)
 - Commission Economique et Social pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)
 - Commission Economique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPAL)
 - Commission Economique pour l'Afrique (CEA)
 - Commission Economique pour l'Asie Occidentale (CEAO)
 - Organisation des N.U. pour le développement industriel (PNUD)

— Les ONG dotées du statut consultatif auprès de l'ECOSOC.

- Les réunions régionales ont eu lieu en 1984 (Asie et Pacifique, Afrique, Amérique Latine, Asie occidentale). Pour l'Europe a été organisé un séminaire régional sur « le rôle de la femme dans le développement économique », Vienne, 15-19 octobre 1984.
- Une consultation préparatoire des ONG accréditées a eu lieu à Vienne du 22 au 25 octobre 1984.
- La troisième et dernière session de la **Commission de la condition de la femme** aura lieu à Vienne du 4 au 13 mars 1985.
- La Conférence se composera :
 - d'une assemblée plénière où siègent les représentants des Etats-membres ;
 - de deux comités chargés d'examiner, au niveau national, régional et international, les stratégies à mettre en œuvre vers l'an 2000, après avoir consacré deux jours à évaluer les résultats des efforts déployés.

On trouve d'abord un premier rapport élaboré à partir des réponses fournies par les gouvernements au **questionnaire des N.U.** :

- un document très précis de 112 pages adressé au ministre des Affaires Etrangères de chaque Etat-membre. En certains pays, le **mécanisme national ad hoc** (France : ministère des Droits de la femme) rédige une part importante de la réponse (France : à partir de la consultation du **Comité de Liaison des associations féminines**, présidente Carmen de Sota).

I — Ce rapport général des N.U. a pour titre :

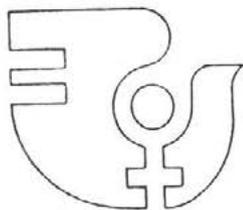
Examen critique et évaluation des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la réalisation des buts et objectifs de la Décennie des N.U. pour la femme : égalité, développement et paix et en ce qui concerne les sous-thèmes : emploi, santé et éducation (au niveau national).

II — Le deuxième constitue une analyse et une synthèse des données fournies par les institutions spécialisées des N.U. Il comprend des indicateurs budgétaires et statistiques, sur l'incidence qu'ont eu les activités sur les femmes, et sur l'emploi des femmes dans les organismes des N.U.

Titre : **Examen et évaluation des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la réalisation des buts et objectifs de la décennie des N.U. pour la femme : égalité, développement et paix, compte tenu des renseignements fournis par les institutions spécialisées et les organes des N.U. intéressés.**

III — **Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement :**

- six sections prévues : **l'agriculture, l'industrie, le commerce et les services, l'énergie, la monnaie et les finances, la science et la technique.**
- Chaque section comporte quatre sous-sections, le plan en lui-même est instructif :
 - a) **Le rôle actuel de la femme en tant qu'agent actif du Développement.**
 - b) **Evaluation des avantages que peuvent retirer les femmes de leur participation au Développement.**
 - c) **Les moyens d'améliorer le rôle de la femme en tant qu'agent et bénéficiaire du Développement aux niveaux national, régional et international.**
 - d) **Répercussions possibles de telles améliorations sur la réalisation des objectifs globaux du Développement.**



**Stratégies pour l'avenir
ou SPA**

IV — Le dernier document qui reprend des éléments des précédents envisage :

Les stratégies à mettre en œuvre à l'avenir pour la promotion de la femme... d'ici à l'an 2000..., en tenant compte d'une étude sur les perspectives de la condition de la femme jusqu'à l'an 2000.

- Pour chaque niveau prévu, local, régional, international, on prévoit :
 - a) examen et évaluation,
 - b) coopération technique,
 - c) coordination institutionnelle.

Statistiques.

V — Sera publié très prochainement un **guide des statistiques mondiales sur la femme.**

Compilation sans précédents des données déjà rassemblées mais encore éparpillées.

ONG

**Comité de planification
des ONG**



avec une déléguée de :

Genève

France

Genève

Suisse

Autriche

Autriche

FORUM DES ONG

Nairobi - 8 au 13 juillet

Ne pas confondre :

— La **Conférence des Organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, CONGO**

regroupe près de 200 organisations internationales.

— Le **Comité de planification des ONG**

est composé de 60 ONG,

s'est déjà réuni en 83 à Genève et à New York, en 84 à Vienne,

prépare actuellement le Forum de Nairobi, recueille des fonds car ce forum n'est pas financé par les N.U. mais par un Fond volontaire pour la D. de la F.,

prévoit des bourses pour la participation de femmes du Tiers-Monde.

● Son comité directeur est composé :

— d'une convocatrice (Nita Barrow, Barbade),

— d'une coordinatrice (Virginia Hazzard, USA).

● Il a établi un formulaire de demande à l'intention des organisations qui proposent une activité (débat, film...) pour le Forum.

● Il a établi un questionnaire d'enquête pour les ONG.

● Ce comité directeur est composé de 8 sous-comités :

— **égalité** (Kay Fraleigh, Alliance Intern. des Femmes, New York);

— **développement** (Caroline Pezullo, Société Inter. pour le D., New York);

— **paix** (Ligue inter. des femmes pour la paix et le D., Genève);

— **éducation** (Pamela Kola, Fédération inter. des femmes diplômées des universités, Nairobi et Janine Thonon, Association mondiale des guides et éclairceuses, Versailles);

— **emploi** (S. Heptonstall, Association soroptimiste inter., Genève);
et Alena Narocova, Fédération syndicale mondiale);

— **santé** (Anne Herdt, Conseil inter. de l'action sociale, Versoix);

— **jeunes femmes et jeunes filles** (Marlène Parenzan, Associat. mondiale des guides et éclairceuses, Vienne);

— **femmes âgées** (Hilde Rosenmayr, Union mondiale des Organ. fémin. catho. UMOFC, Vienne).

● Grâce au Comité de planification des ONG, il se prépare activement.

● Promettant d'être un carrefour passionnant et sans précédent.

● Il est ouvert à tout visiteur et visiteuse.

**INSTITUT INTERNATIONAL
DE RECHERCHE ET DE
FORMATION POUR LA
PROMOTION DE LA
FEMME,**

INSTRAW
Centre Int. de Vienne
B.P. 500
A. 1400 Vienne - Autriche

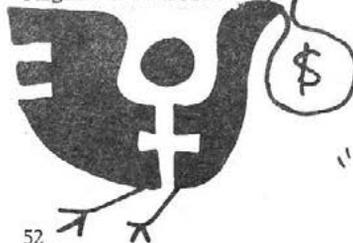
**CENTRE DE LA TRIBUNE
INTERNATIONALE
DE LA FEMME,
CTIF**

777 United Nations Plaza
New York, NY 10017

**Women's International
International Women's
Tribune Center,**
même adresse

Aller à Nairobi ?

Femmes et Hommes dans
l'Eglise à Nairobi ?



- On y trouve chaque jour de multiples possibilités de conférences, carrefours et autres activités.
- Il publiera un journal du Forum des ONG.
- Le Forum des ONG n'est pas financé par les N.U. Aidez-le. Aidez-le à financer les participants des femmes les plus défavorisées.

- fait partie du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'ONU.
- sert de secrétariat à la Commission de la Condition de la Femme.
- et au Comité préparatoire de la Conférence mondiale de Nairobi.

- publie un bulletin trimestriel remarquablement fait : **La Tribune, bulletin sur les femmes et le développement.**

- des numéros spéciaux, en anglais, et, depuis juin 83, en français.

- **La tribune**, 4 numéros parus en français.

- Vous devez lire :

— **La tribune**, n° 1, 2, 3, 4.

— **Information Resources for 1985**, une bibliographie annotée de la documentation publiée par les N.U. au sujet de la Conférence mondiale 85 : documents, articles, rapports préparés par les ONG ou des particuliers : prix 2 dollars USA.

- Le ministère des Droits de la Femme, 53, avenue d'Iena, 75016 Paris.

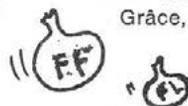
- N.G.O. Planning Committee for Forum 1985, 777 U.N. Plaza, 11 the floor, New York, N.Y. 10017.

- Kenya Government Secretariat,
U.N. Decade for Women Conférence 1985
P.O. Box 30939 - Nairobi, Kenya.

- En principe, le Forum nous sera l'occasion de rencontres avec des membres ou lectrices, lecteurs étrangers. On prévoiera un lieu où se retrouver. Cherchez le vert du Bulletin au tableau d'affichage.

Et, bien sûr, nous ouvrons un **Fonds volontaire d'entraide FHE-NAIROBI**.

Ce dossier a été préparé par
M.-Th. van LUNEN CHENU
Grâce, entre autres, à La Tribune.



Œcuménisme

En décembre dernier, notre groupe français, ému par les propos de Mgr Lustiger recevant à Notre-Dame le Révérend Runcie, primat de la Communion Anglicane, adressait à celui-ci une lettre d'excuses.

Celle-ci fut souvent citée ou mentionnée dans la presse. Elle nous a valu une réponse du Révérend Runcie, ainsi que des encouragements et félicitations unanimes de lecteurs. On trouvera ci-joint quelques pièces du dossier.

Notre lettre au Dr Runcie :

« Votre Grâce,

Vous recevant à Notre-Dame de Paris, le 3 décembre 1984, Monseigneur Lustiger, en commentant la récente décision d'étendre à l'Eglise d'Angleterre la possibilité d'ordonner des femmes, faisait la déclaration suivante : « Nous ne pouvons que nous alarmer d'une décision récente du Synode de l'Eglise d'Angleterre. Si cette décision devait s'appliquer comme telle, elle pourrait consommer une rupture presque irréparable, non seulement avec l'Eglise catholique, mais aussi avec l'Eglise orthodoxe et même au sein de votre Communion anglicane ».

Notre groupe français « Femmes et Hommes dans l'Eglise » tient à vous exprimer ses regrets et à vous présenter des excuses.

Plus qu'un manque de courtoisie surprenant, chacun saura voir là une ingérence qui, en d'autres domaines, est volontiers condamnée.

Mais ce que nous déplorons surtout c'est que des responsables hiérarchiques de

l'Eglise catholique s'en tiennent à une visée aussi courte de l'œcuménisme. Traduire ses propres peurs et réticences par une suspension des décisions longuement — et parfois douloureusement — mûries par les Eglises sœurs dénature le sens de l'œcuménisme. Celui-ci implique de considérer le but poursuivi, le sérieux des résolutions prises ainsi que la richesse des expériences déjà manifestées. Nous n'ignorons pas, pour notre part, combien sont appréciées les 700 femmes déjà ordonnées dans la Communion Anglicane.

Vous nous le disiez vous-même à Notre-Dame : « Il est fondamental de ne pas rester sourd aux vertus et valeurs des autres Eglises et de ne pas refuser le nom de chrétiens à ceux qui peuvent avoir avec nous des divergences sur le plan doctrinal ».

Nous nous réjouissons des efforts, promesses et fruits dans les Eglises de votre Communion et vous exprimons pour cela notre gratitude. »

Femmes et Hommes dans l'Eglise.

Réponse de Monseigneur Runcie.

20 décembre 1984.

(traduction)

L'archevêque de Canterbury me charge de vous remercier pour votre lettre. Il réalise pleinement qu'un certain nombre de théologiens catholiques, hommes et femmes, soutiennent l'ordination des femmes, en France comme ailleurs.

Quoi qu'il en soit, l'Archevêque a compris les paroles du Cardinal Lustiger comme un rappel de la position officielle actuelle de l'Eglise catholique et n'a pas pris pour une offense le fait que celui-ci parle si franchement.

A l'intérieur de l'Eglise d'Angleterre et de la communion anglicane, l'Archevêque est bien sûr habitué à l'expression vigoureuse de points de vue sur cette question.

The Reverend Canon Christopher Hill.
The Archbishop of Canterbury's
assistant for Ecumenical Affairs.

Dans la presse anglaise :

Le journal religieux *Church Times*, de Londres, publiait début janvier, en première page, « l'incident » de Paris, en reprenant de très larges extraits de notre lettre. Le primat d'Angleterre avait déclaré, en remettant ce texte au journal, « avoir été inondé de lettres d'excuses de la part de catholiques français ».

Encouragements.

« ... En tout cas, et je tiens à vous le dire, j'approuve entièrement votre lettre au père Runcie. Les charismes sont différents et il y a beaucoup de maisons dans la demeure de mon Père. »

B., Strasbourg.

« Quel souffle ! Et quelle justesse de ton dans votre lettre au Révérend Runcie ! C'est tonique. »

C., Paris.

« ... Mes félicitations pour la lettre envoyée au Révérend Runcie après la déclaration étrange faite par le Cardinal Lustiger qui n'a pas fait montre à l'occasion d'un grand sens œcuménique... ni féministe !

Je vais en envoyer photocopie au prêtre de mon diocèse chargé des relations œcuméniques, et à celui qui s'occupe des moyens de relations sociales (presse, radio, télé). »

Couple, R.F.A.

« Félicitations pour votre action. Trop vieux (73 ans) pour vous aider mais pleinement d'accord avec votre sociologie et théologie, et donc ecclésiologie. Il faut avoir le courage de critiquer une tradition humaine, eût-elle 19 siècles, au nom de l'Evangile et de la mentalité contemporaine. Jésus toujours actuel. »

Prêtre, Toulon.

« Merci beaucoup pour le bulletin international. Ici, nous sommes d'accord pour insister et nous engager pour les droits des femmes dans l'Eglise. C'est très difficile parce que nos expériences sont insuffisantes au sens du dialogue. Les évêques n'aiment pas ça. Il faut prier pour eux et agir selon nos consciences. »

Groupe, R.F.A.

« ... A en pleurer, Mais ça fait plaisir de voir que FHE continue sans sourciller. »

Prêtre, Nicaragua.

ŒCUMENISME

Protestants allemands et français pessimistes sur l'avenir des relations œcuméniques.

Strasbourg, 23 janvier (BIP). — Au cours de leur rencontre annuelle les 14 et 15 janvier à Strasbourg, les représentants de l'Eglise Evangélique d'Allemagne (E.K.D.) et de la Fédération Protestante de France (F.P.F.), se sont déclarés pessimistes sur l'avenir des relations avec l'Eglise catholique qui paraît durcir ses positions par une « opération de normalisation ».

En France et en Allemagne, il semble que l'on mette en avant la question de l'ordination des femmes et l'Eglise catholique risque d'en faire l'obstacle premier à un rapprochement des Eglises, alors que pendant longtemps, c'était le thème de la « justification par la foi » qui occupait le devant de la scène œcuménique.

(BIP, n° 956 - 23-01-85).

FRANCE

L'Association pour la Promotion des Etudes Féministes existe depuis 1983 ; elle a organisé un colloque suivi par plus de 600 femmes à Toulouse en décembre 82 (FHE, n° 12, p. 37). Quatre bulletins de liaison ont déjà paru. Le dernier indiquait plus de cinquante cours de niveau universitaire à prendre à Paris ; sans compter les colloques, instituts de recherche, clubs, etc...

A.P.E.F., 2, rue d'Agnou, 78580 MAULE.

Associations également à Lyon, Aix-en-Provence, Toulouse et peut-être ailleurs.

R.F.A.

Recommandation des épouses de diacres à la Conférence épiscopale européenne.

Ceci est un vote de l'Assemblée plénière lors du Congrès International de 1984.

« En ce qui concerne la situation de l'épouse du diacre à la campagne, nous avons constaté les choses suivantes :

Beaucoup d'épouses sont déçues, résignées et souvent sans voix aux côtés de leurs maris. Pourquoi ?

Nous pensons qu'il y a deux causes principales à ceci :

1) L'épouse et les enfants ont trop peu de place dans la formation du diacre. Et ceci, parce que cette formation a lieu à l'âge mûr, lorsque ce diacre est marié dans la plupart des cas.

2) Les services que rend l'épouse du diacre à la maison vont-ils réellement de soi pour les paroissiens et pour les autorités ecclésiastiques ? Cela veut dire concrètement être disponible à l'accueil au presbytère, répondre au téléphone, s'occuper de ces vastes presbytères où elles habitent dans la plupart des cas.

S'ajoutent souvent à ces diverses tâches : des travaux de secrétariat, des travaux dans les groupes de jeunes de la paroisse et souvent également une coopération à l'organisation des services religieux, surtout lorsqu'ils sont conçus pour les enfants et avec eux.

Afin de ne point céder à ce sentiment d'exploitation, nous demandons des actes concrets pour remédier à cette situation.

Au nom des épouses de diacres présentes. »

(DOKUMENTATION, 19^e année, 04-12-84 - Centre International du diaconat).

ITALIE

Théologiennes : une première.

Pour la première fois des théologiennes catholiques italiennes se sont réunies récemment pour discuter du rôle des femmes dans l'Eglise. La réunion s'est tenue à Palerme, sous le patronage officiel de la faculté de théologie de l'université et avec l'accord tacite de l'archevêque de Palerme, le cardinal Pappalardo. Après avoir procédé à un échange de vues sur l'exégèse biblique et l'histoire de l'Eglise, les participantes, qui enseignent dans les universités italiennes, ont décidé d'élaborer des propositions concrètes pour une nouvelle approche, par les facultés de théologie, des problèmes des femmes dans l'Eglise, et d'établir un réseau de communication entre les théologiennes italiennes et étrangères afin de promouvoir des projets communs de recherche dans ce domaine.

Alors que les théologiennes italiennes travaillaient jusqu'ici dans l'isolement les unes par rapport aux autres, c'est là le signe d'une évolution certaine, d'autant que certains indices font penser que leurs efforts conjugués sont soutenus par des dignitaires de poids dans la hiérarchie ecclésiastique. C'est ainsi que l'archevêque de Milan, le cardinal Martini, a récemment donné son accord à l'association des théologiennes italiennes pour la création d'un centre d'études des questions féminines dans l'église.

Publik-Forum - 8-2-85).

R.F.A.

Projet

« Femme et christianisme ».

C'est Mme Anne Jensen qui assure désormais, avec Mme Doris Kaufmann, la direction de ce programme de recherches, poursuivi dans le cadre de l'Institut de Recherches Œcuméniques de l'Université de Tübingen, dirigé par le professeur Hans Küng.

Succédant à Mme Bernadette Brooten qui s'est retirée, Mme Jensen s'est vu ainsi confier une recherche critique sur les résultats de l'exégèse féministe de l'Ancien et du Nouveau Testament. (Inf. de l'Inst. Rech. Œcum., Tübingen).

Théologie féministe et libération.

Le Comité allemand d'action « Droits des chrétiens en Eglise » organisera son troisième rassemblement national du 3 au 5 mai 1985 à Mauloff près de Francfort (Main) autour de quatre problématiques, dont celle de « la théologie féministe comme théologie de libération ». Renseignements et inscriptions : A. Hoffmann, Dietrichstrasse 14, 4040 Neuss-Gnadenal.

FRANCE

Grâce à l'action conjuguée du Ministère des Droits de la Femme et du Centre National de la Recherche Scientifique, 36 projets de recherche féministe ont été adoptés et financés par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

Une originalité : les associations et les groupes de femmes pouvaient participer et 140 projets avaient été proposés. Selon le mot de Maurice Godelier, chef du département des sciences de l'homme et de la société au CNRS, « La recherche n'est pas réservée à un groupe d'intellectuels... Il est révolutionnaire de donner une légitimité à des études féministes qui proposent de changer la société et non point seulement d'en faire le constat ».

La liste des projets retenus a été publiée dans la Lettre des sciences de l'homme et de la société, printemps 84. Les sommes allouées varient de 10.000 à 75.000 FF et la durée des travaux de 1 à 2 ans. Pour chaque projet est indiqué le nom de la responsable.

CNRS : Département des sciences de l'homme et de la société, 15, quai Anatole France, 75007 Paris.

BELGIQUE

Visite du Pape.

Jean-Paul II rendra visite aux Eglises de Hollande, Belgique et Luxembourg dans le courant du mois de mai. Les préparatifs officiels suivent leur cours depuis de longues semaines. Il y a quelques mois déjà, à plusieurs reprises, le groupe belge « Femmes et Hommes dans l'Eglise » a été interpellé par différents groupes, associations, individus, en vue de « faire quelque chose », à l'occasion de cette visite.

La première étape a été de réunir ceux et celles qui désiraient donner une autre dimension au voyage papal. Le groupe de travail, qui comptait les représentants (es) d'organisations comme *Vie Féminine*, *Action Catholique des Femmes Rurales*, *Action Catholique des Milieux Indépendants*, *Equipes d'Entraide*, *Femmes Chrétiennes de Belgique*, ou groupes moins institutionnalisés, s'est réuni à plusieurs reprises et a décidé de lancer une enquête-interview, très simple :

« Si vous aviez l'occasion de dire quelque chose au Pape, au sujet de la manière dont les femmes ont leur place, dans l'Eglise et la société, que lui diriez-vous ? »

« Si vous ne pouviez dire que trois choses, quelles seraient celles que, en priorité, vous diriez ? »

Il n'a pas encore été décidé ce que le groupe ferait des réponses reçues... L'objectif premier de l'enquête n'était ni de faire changer ni d'influencer les discours traditionnels de Jean-Paul II (qui pourrait avoir encore cette illusion ?) mais plutôt

de faire prendre conscience au plus grand nombre de personnes possible, à l'occasion du voyage du pape, de la situation de discrimination et d'injustice qui est celle des femmes dans l'Eglise et dans la société.

L'enquête se clôture le mois prochain. De nombreuses réponses parviennent au secrétariat. On peut déjà dire qu'une impressionnante majorité de ces réponses témoigne du malaise grandissant des femmes dans une Eglise-institution mâle et patriarcale, que beaucoup ressentent comme indifférente à leurs véritables problèmes de tous les jours.

(Groupe Femmes et Hommes de Belgique).

PAYS-BAS

« Femme, foi et vie ».

C'est sous ce nom qu'un groupe de travail s'est créé récemment dans le Limbourg néerlandais, c'est-à-dire le diocèse de Roermond dont l'évêque, Mgr Gijzen, s'est fait une réputation de conservatisme. Aussi, n'ayant obtenu aucune coopération de la direction diocésaine, le groupe s'est constitué d'une façon autonome. L'évêque avait répondu aux femmes par une fin de non-recevoir, en leur faisant savoir qu'il ne refusait pas des contacts avec elles mais qu'il jugeait pour cela un tel groupe de travail inutile. Selon Lien Willems, une représentante du groupe, l'attitude de l'évêque a eu un effet catalyseur involontaire en mobilisant des organisations féminines plutôt traditionnelles et modérées contre la façon autoritaire dont la hiérarchie traite les femmes. (De Volkskrant - 9-11-84).

R.F.A.

Nos félicitations très chaleureuses à Bärbel von Wartenberg et Philip Potter pour leur mariage dans l'Eglise luthérienne de Ludwigswinkel, en Rhénanie-Palatinat, le 22 décembre 1984.

Bärbel, théologienne, est directrice de la section « Femmes dans l'Eglise et la société » du C.O.E. et Philip vient de cesser ses fonctions de Secrétaire Général du Conseil Œcuménique des Eglises.

Beaucoup d'entre nous qui ont eu la grâce de les rencontrer et/ou d'en recevoir témoignage (cf. Bulletin n° 9) se réjouissent avec eux.

Nos vœux les suivront aux Caraïbes où Philip enseignera dès septembre prochain.

B.I.P. n° 956 - 23-01-85).

Sexism and Gold-Talk.

Toward a feminist theology, par Rosemary RADFORD RUETHER, Beacon Press, Boston, Mass. U.S.A. 1983, 288 pages, 20 dollars.

Écrit par l'une des théologiennes catholiques « de pointe » des Etats-Unis, ce livre est dédié à une amie de longue date de « Femmes et Hommes dans l'Eglise », Betzie HOLLANTS, « qui a encouragé une génération de féministes chrétiennes en Amérique Latine et aux Etats-Unis ». C'est une véritable somme de la théologie féministe actuelle, et il faut souhaiter qu'elle soit rapidement disponible en version française.

L'auteure n'esquive aucune des questions fondamentales que pose aux femmes une théologie androcentrique, expression de la société patriarcale qu'est l'Eglise. Féminisme et christianisme sont-ils compatibles ? Les femmes peuvent-elles être sauvées par un Sauveur mâle ? L'idée de l'immortalité est-elle l'expression d'un individualisme masculin et d'une abstraction mâle du processus de vie réelle, que la conscience féministe devrait rejeter ? Autant d'interrogations qui, en d'autres temps, auraient conduit l'auteure au bûcher, comme on l'a fait justement remarquer. Mais celle-ci ne se borne pas à cette critique systématique d'une théologie traditionnelle. Patiemment, elle recherche dans les racines des Ecritures, les écrits des anciennes cultures de la Déesse-Mère, des « indications utiles et authentiques de la divinité, à l'intérieur de la vision de Dieu, qu'ont apportées les traditions juive et chrétienne ».

Dans une synthèse audacieuse du politique, du spirituel, du personnel et de l'in-

tellectuel, Ruether essaie de dépasser la déformation résultant d'une conception patriarcale de la religion. Elle expose brillamment sa conception d'une vision neuve et non-sexiste du christianisme. Elle fait aussi, sans complaisance, une analyse des différents courants du féminisme actuel : féminisme libéral, féminisme socialiste, féminisme radical. Son féminisme, à elle, est « prophétique » et certainement convaincant, car elle réussit à démontrer la libération que connaîtrait l'Eglise en rejetant les limitations de cette conception patriarcale de l'exclusion et des oppressions.

Le livre s'ouvre sur un premier chapitre particulièrement brillant : une « Midrash féministe sur l'Evangile, en trois actes : 1. La Kénose du Père. — 2. Le Maître iconoclaste. — 3. Le témoignage de Marie-Magdeleine. Le ton est ainsi donné, et à travers les chapitres suivants (méthodologie, sources et normes de la théologie féministe, images masculines et féminines de la divinité, sexisme et théologie de la Création, Anthropologie, Christologie, Mariologie, ministère et communauté, eschatologie et féminisme), l'auteure poursuit ses recherches et conclut par une magistrale postface : l'icône du divin. Le tout dans un langage clair, accessible et passionné, qui fait que Rosemary Ruether est, pour tous ceux et celles qui recherchent une théologie articulant la pleine humanité pour chacun et chacune, non seulement une prophète, mais une maîtresse (ô sexisme de la langue française).

Denise PEETERS, Bruxelles.

Anne la prophétesse

Luc. 2, 22-40

« Il y avait une prophétesse, appelée Anne, qui était la fille de Phanuel, de la tribu d'Asser. Elle était très âgée. Elle avait vécu sept ans avec le mari qu'elle avait épousé dans sa jeunesse, puis, demeurée veuve, elle était parvenue à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Elle ne quittait pas le Temple, elle passait ses jours et ses nuits à jeûner et à prier. Elle arriva au même moment (que Marie et Joseph présentant Jésus dans le Temple) et elle se mit à remercier Dieu. Et elle parla de l'enfant à tous ceux qui attendaient que Dieu délivre Jérusalem. » (Luc 2/36-40).

C'était il y a très longtemps, il y a près de 2000 ans. Un événement extraordinaire. Hors du commun. Hors la loi.

Imaginez dans le grand et sacré Temple de Jérusalem, une femme. La loi juive interdit aux femmes l'accès de ce Saint Lieu. Imaginez une femme que l'évangéliste Luc qualifie explicitement de « prophète » (le mot grec est masculin).

La tradition ne reconnaît qu'à deux femmes ce titre : Déborah et Myriam. Elle ne connaît aucune femme-prophète dans le Nouveau Testament.

Imaginez une femme dans l'Assemblée cultuelle pour chanter le Jésus-Messie, saint Paul enjoint explicitement aux femmes de se taire.

N'y a-t-il pas de quoi perdre son latin, s'interroger sur les vérités les plus solidement établies, douter de plus d'un catéchisme ?

Les commentateurs patentés des textes bibliques donnent une réponse unanime : les femmes n'avaient pas accès au Temple, les femmes-prophètes n'existent pas ; de toute façon, il est impossible de passer ses jours et ses nuits à jeûner et à prier. Donc, Luc ne savait pas de quoi il parlait. Nous, exégètes savants, savons bien mieux que lui ce que Dieu autorise ou défend. Et voilà réglée une délicate question.

Prenons-la autrement. Imaginons que Luc, le médecin, n'était pas plus bête que les exégètes. Imaginons qu'il savait parfaitement de quoi il voulait parler. Qu'il le savait tellement bien même, que, soupçonnant les interprétations fantaisistes, il émaille son texte de faits précis, presque chiffrés.

A regarder de près les deux versets en cause on s'aperçoit qu'Anne est sans conteste le personnage le plus clairement situé du Nouveau Testament. Luc nous donne l'âge (84 ans), l'état civil, la généalogie (fille de...), l'adresse (le Temple), la fonction (prophète), le sexe (une femme). On sait ainsi tout d'elle. Comme si Luc avait voulu indiquer sans ambiguïté l'importance de ce personnage entrant sur la scène évangélique. C'est parce qu'il savait que les femmes n'ont pas place dans le Temple, qu'il est difficile de passer son temps à jeûner et à prier, que les femmes-prophètes c'est pratiquement introuvable dans la Tradition, qu'il nous raconte, en quelques mots, une histoire inouïe, inédite, hors du commun et hors la loi.

C'est parce qu'il connaît les « choses anciennes » qu'il parle des « choses nouvelles ». « *Les choses anciennes sont passées, chante l'Apocalypse, toutes choses sont faites nouvelles* ».

Ainsi va l'Évangile qui bouscule les traditions les mieux établies, les logiques les plus avérées, les dogmes les plus sûrs.

Luc n'était sans doute pas plus « féministe » que les hommes de son temps. Il n'avait lu ni Simone de Beauvoir, ni Marx, ni Freud. Mais il avait reçu le message évangélique qui rend l'impossible possible, qui ouvre des brèches dans les murs les plus solides, qui rompt la chaîne des meilleures traditions.

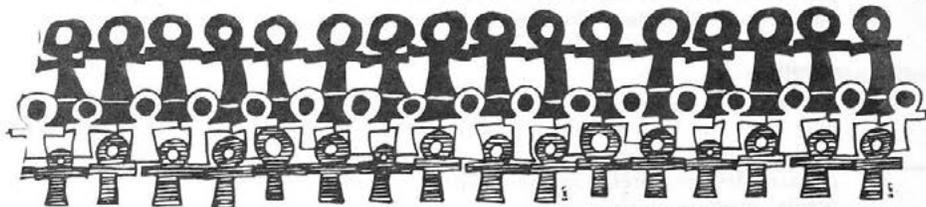
Quelle que soit l'opinion que l'on ait sur le rôle ou le non-rôle des femmes dans les Églises, au sein de leurs hiérarchies ou ailleurs, on ne peut évacuer cette bonne nouvelle : il faut tenir pour signe d'évangile Anne, ce prophète peut-être unique dans les annales, mais présente au bon moment, dans le Temple, accueillant le Messie et annonçant la nouvelle des nouvelles : Dieu va délivrer Jérusalem.

Si l'on sait recevoir les paroles surprenantes de l'Évangile, il est à parier qu'elles surprendront d'autres que nous. Même les Églises, même les hiérarchies et, qui sait, même le monde...

Claudette MARQUET, Paris.

Claudette Marquet est pasteure, responsable du service protestant de presse et d'information.

Témoignage Chrétien, 30-12-84.



NOS EDITIONS

Tous les exemplaires de l'ancienne série, encore disponibles	5 F
Les numéros 1 à 6 de la nouvelle série	10 F
Le numéro 7, <i>Culte marial et psychanalyse</i>	}
Les numéros 8 et 9, <i>spéciaux anniversaire</i>	
Le numéro 10, <i>Des évêques s'engagent</i>	15 F
Le numéro 11, <i>Les femmes aussi font l'Eglise</i>	}
Le numéro 12, <i>Prendre nos corps à cœur</i>	
Le numéro 13, <i>Feue La Virilité</i>	20 F
Le numéro 14, <i>Re-Concilier</i>	20 F
Le numéro 15, <i>Jésus, Marie, mais où est donc passé Joseph?</i>	20 F
Le numéro 16-17, <i>Religieuses-femmes</i>	35 F
Le numéro 18, <i>Religieuses (suite)</i>	25 F
Les numéros 19 et 20, <i>Femmes, parole, société</i>	60 F
Dossier du colloque de Lyon - 1982 : <i>Des femmes aussi font l'Eglise</i>	30 F
Dossier Plate-Forme Familles - 1980 : <i>Familles et sexualité</i>	20 F
Bibliographies analytiques : <i>L'Eglise et les femmes</i> , 1980-82	20 F
1978-80 et 1983..	25 F

Ce numéro : 40 F

ABONNEMENTS 1985 (partant de janvier)

France et Europe : 90 F — Autres pays : 100 F

A verser au CCP Paris 1612-25 A, Femmes et Hommes dans l'Eglise
14, rue Saint-Benoît, 75006 Paris

Ce numéro de « Femmes et Hommes dans l'Eglise » a été préparé par Françoise ANCELIN, Madeleine BACH-GENY, Blandine de DINECHIN, Marie-Thérèse van LUNEN CHENU.



Chances égales pour la femme ...



Avouons, le monde ne tourne pas rond ...



Un jour une femme sera ma supérieure ...



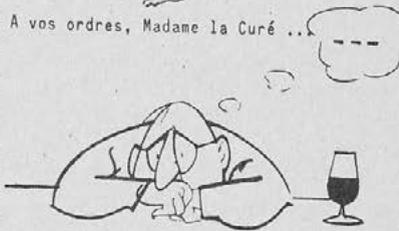
Droits égaux pour homme et femme au travail ...



A vos ordres, Madame la Curé ...



Monde cinglé ...



et tout cela, de ma petite côte ...

W. Hanel, Adams Alptrraum

Directrice de Publication : Marie-Thérèse van Lunen - Commission Paritaire n° 63-173.

Réalisation : Imp. La Vie Nouvelle, 27, rue Linné, 75005 Paris.

Dépôt légal : 1er trimestre 1985.